

D'UN OCÉAN À L'AUTRE

tracer un chemin pour le Canada
vers son objectif 2020

Comment le Canada peut-il réaliser son
engagement international en matière de
conservation marine d'ici 2020?



SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU
CANADA

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Feuille de route du Canada pour 2020	4
Principaux indicateurs de réussite	5
Partie 1– Qu’a réalisé le Canada comparé aux autres pays?	7
Comparaison à l’échelle mondiale	7
Nouvelle tendance internationale – établir de grandes AMP	9
Atteindre 10 % d’ici 2020 et au-delà	10
Engagements internationaux du Canada	10
Progrès du Canada	11
Partie 2 – Que peut apprendre le Canada des autres juridictions?	14
Contextes juridictionnels	15
Écosse	15
Californie	15
Australie	15
1. Leadership politique	18
2. Échéanciers et jalons	19
3. Lignes directrices concernant l’élaboration d’un réseau d’AMP	20
4. Processus ouvert et transparent	21
5. Financement dédié et continu	22
6. Analyse socio-économique	23
7. Démarches scientifiques et outils d’aide à la décision	24
8. Planification du réseau d’AMP dans le cadre d’une planification marine globale	25
Partie 3 : Mise à jour des sites d’AMP individuelles au Canada – Les bases d’un réseau	26
Annexe : Données pour les diagrammes	32

INTRODUCTION



La moitié de l'oxygène que nous respirons provient des océans, qui couvrent 70 % de la Terre. Les océans régulent également la température de notre planète et nous procurent une importante source de protéines et d'aliments.

Depuis les zones côtières jusqu'aux profondeurs marines, les océans hébergent une très grande diversité biologique et représentent 99 % de l'espace disponible à la vie sur Terre. Du plancton aux baleines, l'équilibre précaire des espèces marines peut être facilement perturbé par les activités humaines, créant un effet domino sur les espèces qui vivent à l'autre bout du monde.

Le Canada a reçu un cadeau exceptionnel, soit le littoral le plus long de la planète ainsi qu'une large portion des océans Arctique, Pacifique et Atlantique. Nous sommes un peuple façonné par la mer – des peuples autochtones (qui se nourrissent des fruits de l'océan depuis des millénaires) – aux premiers colons européens qui ont traversé l'océan pour fouler notre continent. Même les Canadiens qui vivent éloignés de l'océan y sont tout de même reliés par les cours d'eau et les lacs de montagne qui, un jour, se jeteront dans la mer.

En protégeant ce cadeau écologique dont il a hérité en raison de sa situation géographique, le Canada a la formidable occasion de devenir un chef de file mondial en matière de conservation marine. Cependant, notre passé en matière de conservation marine se révèle plutôt sombre. En 147 années de confédération, le Canada n'a réussi à protéger qu'1,3 % de ses océans.

Tel que vous le constaterez à la lecture de ce rapport, lorsque l'on compare les résultats du Canada en matière de conservation marine à ceux d'autres nations maritimes, il est clair que nous traînons les pieds. Malgré tout, par l'entremise de la Convention internationale sur la diversité biologique, le Canada s'est engagé à conserver 10 % de ses océans d'ici 2020. Cet engagement représente un pas de géant en vue d'atteindre l'objectif de la SNAP de protéger au moins la moitié de notre territoire et de nos paysages marins. Toutefois, d'ici là, un travail acharné sera essentiel.

Si la SNAP a pu se réjouir de la création d'aires marines protégées individuelles au cours des années, nous devons



maintenant voir plus grand, travailler plus vite et à plus grande échelle si nous souhaitons atteindre l'objectif de 10 % de protection des océans d'ici 2020.

Du point de vue économique, les aires marines protégées permettront de soutenir le secteur canadien de la pêche dans le futur. Les aires marines protégées qui comprennent des zones à ne pas exploiter servent de pouponnière à plusieurs espèces, y compris aux variétés de poissons importantes sur le plan économique. Les opportunités écotouristiques comme l'observation des baleines, le kayak et la plongée, sont également des secteurs de diversification économique en croissance pour les communautés côtières.

Bien qu'il soit plutôt gênant pour le Canada de tirer de l'arrière en ce qui concerne l'établissement d'un réseau d'AMP, cette situation lui offre tout de même un avantage : apprendre des succès remportés ailleurs sur la planète. Nous pouvons nous concentrer sur les méthodes éprouvées et éviter celles qui ne fonctionnent pas. Ainsi, quels gestes posés par les autres juridictions pourrions-nous adopter afin de recréer leurs réussites? En comparant le Canada à trois autres juridictions occidentales ayant accompli beaucoup plus que nous au cours de la dernière décennie en matière de conservation marine, nous pouvons apprendre d'importantes leçons pendant que nous nous affairons à l'atteinte de notre objectif de 2020.

Ci-dessus: l'Arctique canadien. Photo: A.S. Wright

En haut à gauche: la baleine à bosse. Photo: A.S. Wright

TRACER LA VOIE DU CANADA VERS 2020



En haut à droite:
Albatros à pieds noirs.

Le lion de mer de Steller.
Photo: A.S. Wright

Nous savons qu'il faudra déployer d'immenses efforts pour réaliser cet objectif. Intervenants, gouvernements et peuples autochtones devront tous faire partie de l'équation. Les meilleures connaissances scientifiques seront essentielles pour prendre les bonnes décisions, et un investissement régulier et continu de la part du gouvernement sera crucial à la réussite de ce projet. Bien que la quantité de travail à accomplir représente un défi de taille, il ne faut pas pour autant en conclure que les échéanciers peuvent s'échelonner sur plusieurs

Tracer la voie vers 2020 doit se faire rapidement. Le Canada a l'incroyable opportunité de protéger certains des écosystèmes marins les plus riches et les plus exceptionnels au monde. En se fondant sur l'expérience de juridictions ayant connu plus de succès, nous avons identifié huit mesures importantes qui, si mises en œuvre, permettront au Canada de passer du dernier au premier rang au chapitre de la protection marine.

décennies. Les océans ne peuvent tout simplement pas demeurer ni protégés ni gérés, pendant que le Canada continue à perdre du temps.

Si la volonté politique est au rendez-vous, nous n'avons aucun doute que le Canada pourra atteindre les cibles internationales et ainsi devenir un chef de file en matière de conservation marine. En tirant les leçons de la réussite d'autres juridictions, le Canada n'a plus aucune raison de ne pas passer à l'action. Prêts? Allons-y!



Principaux indicateurs de réussite :

Leadership politique – Dans les juridictions ayant connu du succès, les leaders politiques ont fait de la conservation marine une priorité, tant dans leurs paroles que dans leurs actions. Le Canada doit faire de même en mettant rapidement sur pied un réseau d'aires marines protégées. Cela requiert la planification d'un réseau d'AMP, une planification marine globale ainsi que la mise en œuvre de ces plans.



Échéanciers et jalons – Les juridictions qui ont connu du succès ont établi et respecté des échéanciers en matière de planification de la conservation marine. Le Canada s'est donné la nouvelle échéance de transformer au moins 10 % de ses océans en aires marines protégées d'ici 2020, ce qui représente une importante étape dans l'atteinte de l'objectif de la SNAP : protéger au moins la moitié de la surface océanique. Pour atteindre cette cible, le Canada doit élaborer un plan clair accompagné de jalons fermes. Ceci exigera de prioriser des biorégions en plus de s'assurer du respect des échéances.

Lignes directrices pour la planification d'un réseau d'AMP – Le Canada a pris un bon départ en développant des lignes directrices pour l'élaboration d'un réseau d'AMP, dans le cadre général du réseau national d'AMP. Il est maintenant temps de passer des paroles aux actes. Des efforts supplémentaires sont également requis pour fournir des orientations spécifiques à chaque

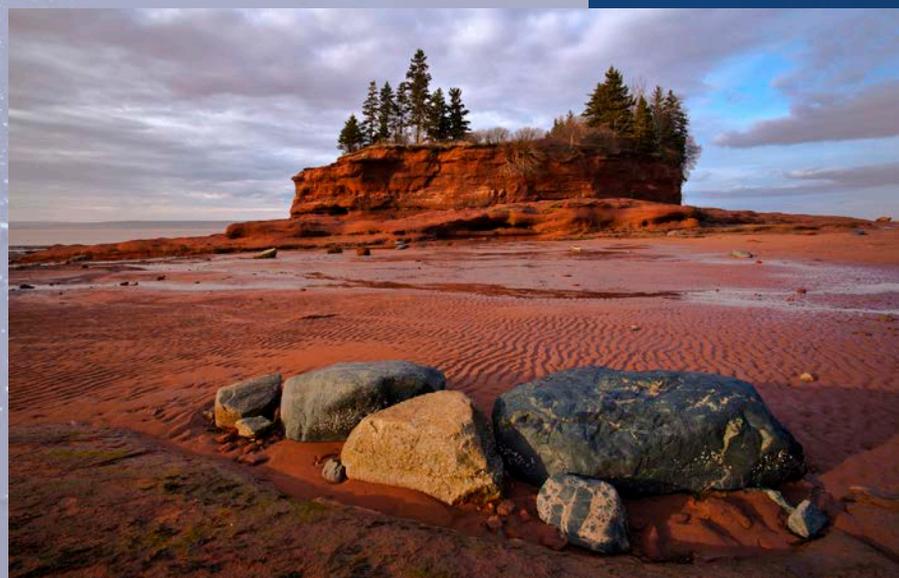
écorégion, avec l'appui d'océanologues canadiens qui connaissent ces écosystèmes marins.

Processus ouvert et transparent – Dans les juridictions ayant connu du succès, tous les intervenants ont pu tirer avantage d'un processus de planification de la conservation marine ouvert et transparent. Le Canada a mis sur pied les grandes lignes de la planification d'un réseau d'AMP à l'intérieur de son *Cadre national pour le réseau d'aires marines protégées*¹, et s'est engagé à soutenir la participation des intervenants. Les étapes élaborées dans ce document doivent être décrites plus en détail et devront comprendre des éléments tels que la publication en ligne de toute l'information liée au processus. En outre, elles devront faire en sorte de fournir des occasions d'obtenir des commentaires significatifs de la population tout au long du processus de planification du réseau d'AMP et d'adapter ceux-ci aux circonstances et aux besoins des biorégions marines individuelles.

Financement engagé et continu – Les juridictions à succès ont accordé les fonds nécessaires pour la planification et la mise en œuvre de la conservation marine. Au cours des dernières années, les sommes dévolues par le Canada à la gestion des océans et à la planification du réseau d'AMP ont atteint un seuil minimal. Ce n'est que tout récemment qu'un engagement sur 5 ans à hauteur de 37 millions de dollars a été annoncé afin de renforcer la conservation marine et côtière. Malgré cette annonce encourageante, l'investissement reste néanmoins un peu court au regard de la recommandation de La Coalition du Budget Vert préconisant une somme annuelle de 35 M\$ de dollars pour les AMP et une autre de 15,7 M\$ pour la gestion du développement des océans.

À gauche: flétan, Old Masset pôle par Donnie et Jaalen Edenshaw, Haida Gwaii. Photo: Sabine Jessen.

Baie de Fundy. Photo: Irwin Barrett





Macareux moine, Terre-Neuve-et-Labrador. Photo: Paul Regular

Loup à tête large et homard. Photo: Ocean Quest Adventure Resort

Analyse socio-économique – D'autres juridictions ont produit et rendu publique une analyse des coûts sociaux et économiques ainsi que des bénéfices liés à l'établissement d'un réseau national d'AMP. Ce type d'analyse devrait également être effectuée au Canada sur une base biorégionale, en s'appuyant sur une variété d'outils et d'approches afin de s'assurer que les Canadiens comprennent pleinement les coûts et bénéfices des réseaux d'AMP.

Démarches scientifiques et outils d'aides à la décision – Des efforts de conservation marine efficaces exigent des connaissances scientifiques et une bonne compréhension tant des conditions locales que des écosystèmes. Dans la planification du réseau national d'AMP, le Canada devrait s'appuyer sur les meilleures connaissances scientifiques actuelles et employer une variété d'outils, garants du meilleur réseau possible. Ceci permettrait d'atteindre nos objectifs en matière de conservation de la biodiversité tout en diminuant les coûts pour les autres secteurs.

Planification du réseau d'AMP dans le cadre d'une planification marine globale – La *Loi concernant les océans du Canada* ainsi que la *Stratégie sur les océans du Canada* fournissent la base d'une planification

marine globale pour le pays. Des mesures initiales liées à la planification marine ont été entreprises dans cinq régions océaniques². Cette planification doit passer du stade de l'élaboration des objectifs à celle de la planification spatiale marine à part entière tout en incorporant les différents réseaux d'AMP. Sur la côte du Pacifique, le gouvernement fédéral a l'opportunité d'intégrer son processus de planification marine à celui de la province et des Premières Nations³.



PARTIE 1; QU'A RÉALISÉ LE CANADA COMPARÉ AUX AUTRES PAYS?



Nos océans sont sans cesse menacés en raison des changements climatiques, de la surpêche et des méthodes de pêche destructrices, de la pollution, de la croissance de la circulation maritime et du développement industriel. La conjugaison de ces enjeux crée une pression toujours plus importante sur les espèces et leurs habitats.

Les aires marines protégées (AMP)⁴ offrent une manière efficace de contrer les effets que ces nombreuses menaces produisent sur une multitude d'espèces et permettent la création de sanctuaires visant la remise en état des écosystèmes ainsi que la prospérité des espèces marines. Selon des études récentes, les AMP les plus favorables et les plus efficaces sont des zones de grande surface (plus de 100 km²) où les interdictions d'exploiter sont respectées pendant une longue période de temps (soit plus de 10 ans).⁵

Tant les preuves scientifiques que l'expérience pratique indiquent la nécessité d'instaurer une planification systématique du réseau d'AMP⁶ plutôt que d'avoir recours à un système ad hoc de désignation de sites individuels, et ce, afin d'assurer d'abord un maximum d'avantages liés à la conservation, puis ensuite une utilisation efficace des ressources de planification.^{7,8} Comme plusieurs autres pays, le Canada s'est récemment

engagé à mettre sur pied un réseau d'AMP qui protégera au moins 10 % de nos océans d'ici 2020. Les preuves recueillies suggèrent qu'un réseau d'AMP doit être établi avec l'objectif premier de protéger la biodiversité, qu'il doit prioriser la protection des espèces et des écosystèmes les plus menacés en plus de représenter de manière adéquate la totalité des espèces et des écosystèmes d'intérêt.⁹

Avec le littoral le plus long du monde, une autorité marine plus étendue que celle de tout autre pays ainsi qu'une tradition et un secteur maritimes touchant trois océans, le Canada porte une lourde responsabilité à l'échelle mondiale, soit celle d'ouvrir la voie en matière d'administration et de conservation des océans. Malgré les multiples engagements à l'échelle nationale et internationale pour établir des réseaux d'AMP, moins de deux pour cent des milieux marins canadiens font aujourd'hui l'objet d'une protection significative.

En haut à gauche: Orque. Photo: Duane Fuerter

Le patrimoine océanique inclut les eaux intérieures, la mer territoriale (jusqu'à 12 milles marins) et la zone économique exclusive (ZEE, de 12 à 200 milles marins)

Figure 1. Le top 10 des pays avec les plus grands océans territoriaux¹¹ et le pourcentage de leur patrimoine océanique inclus dans une AMP.

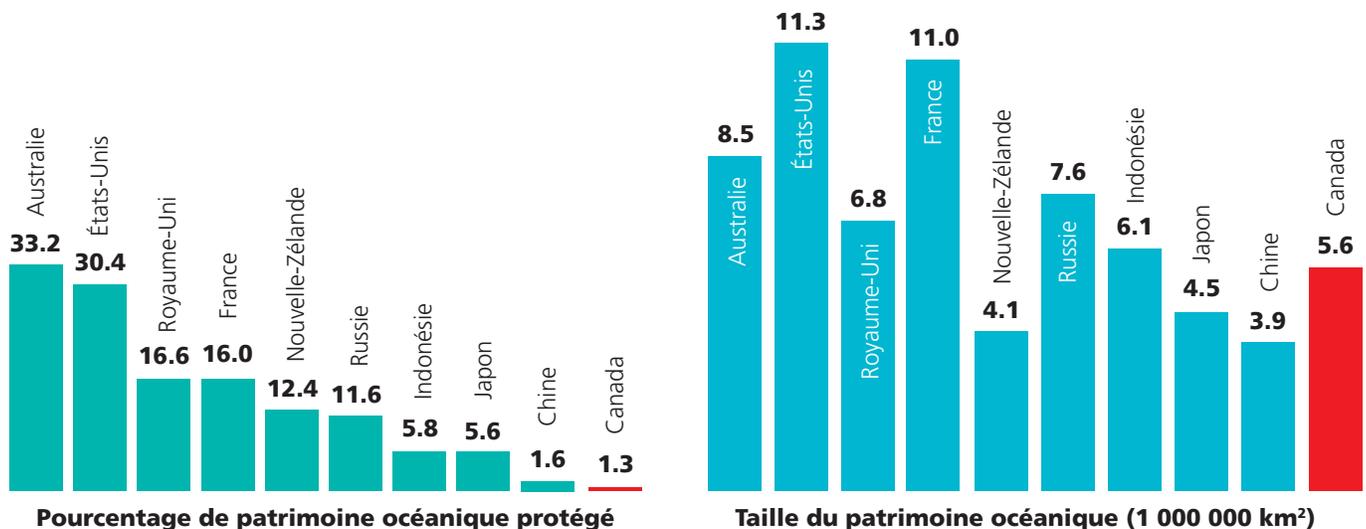


Figure 2. Top 10 des pays avec les plus grands océans territoriaux, montrant le pourcentage (arrondi au plus proche percentile) de leur patrimoine océanique sous protection d'AMP.

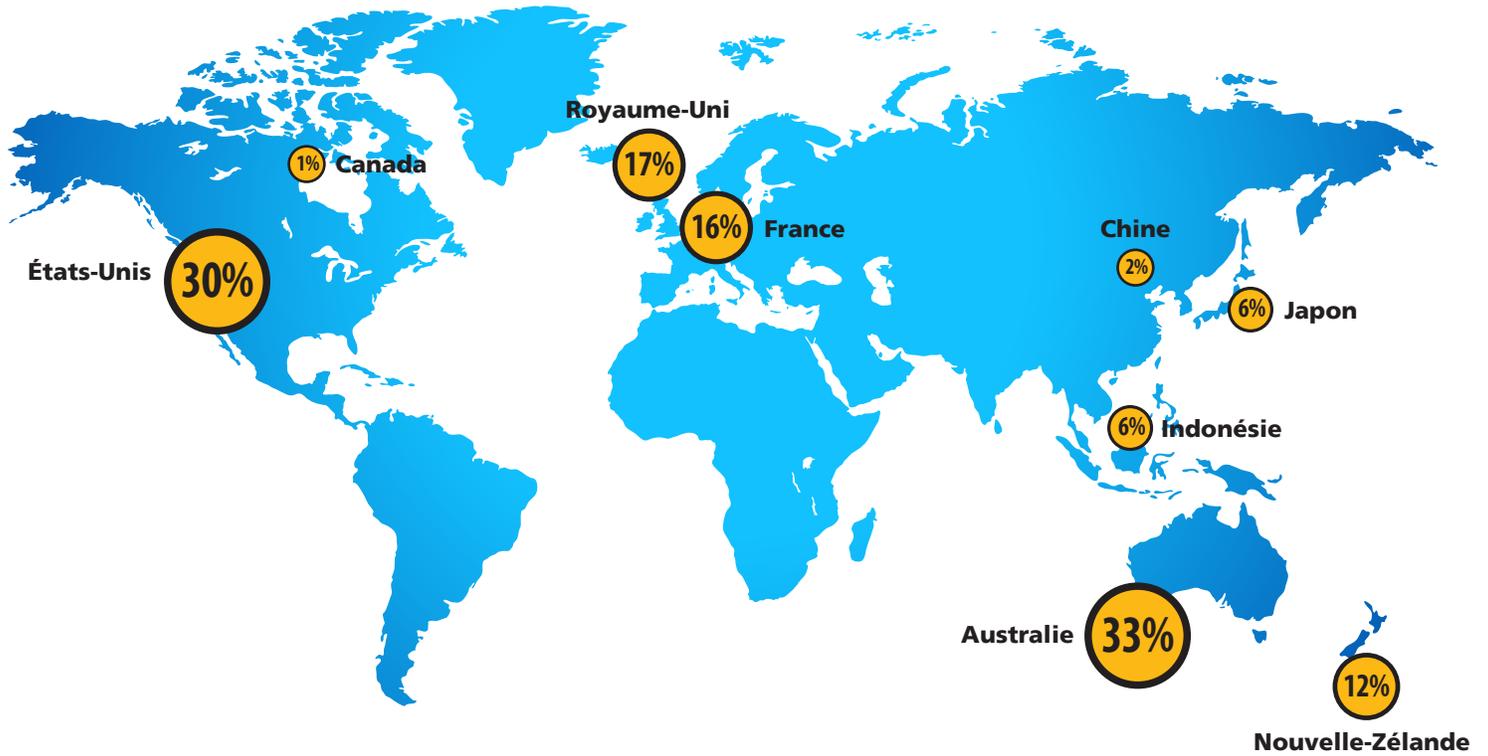
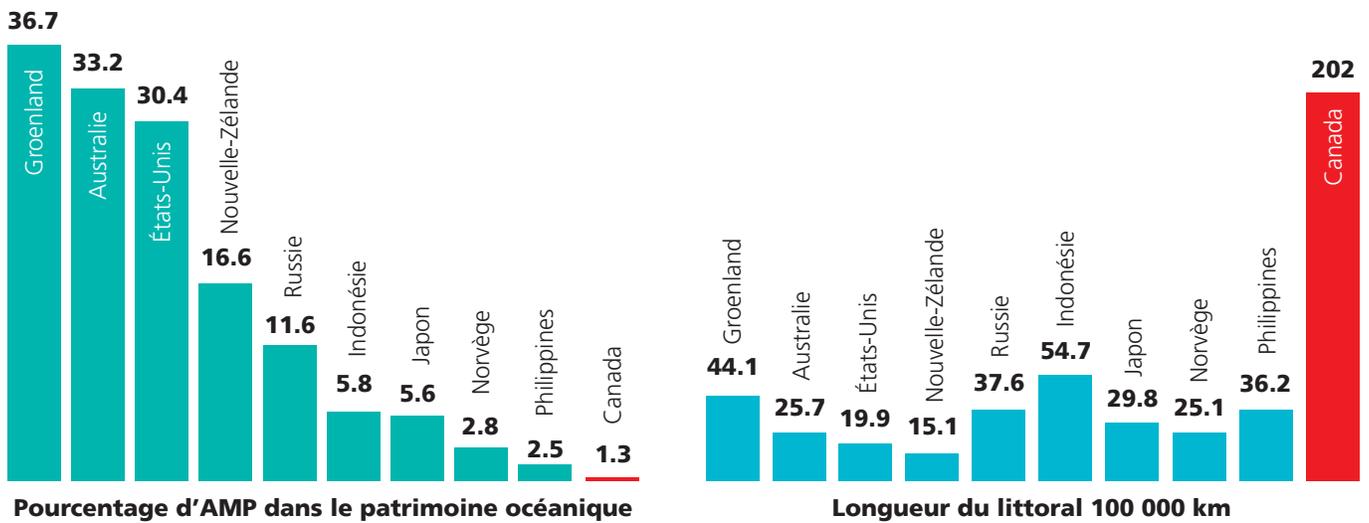


Figure 3. Top 10 des pays avec les plus longs littoraux et le pourcentage de leur patrimoine océanique sous protection d'AMP.



NOUVELLE TENDANCE INTERNATIONALE – ÉTABLIR DE GRANDES AMP

Une autre tendance internationale plus récente est l'établissement de très grandes AMP (>100 000km²), qui expliquent partiellement le large pourcentage d'augmentation de la surface des AMP dans plusieurs pays. Ces Aires Marines Protégées incluent :

- Nouvelle-Calédonie, France (1,4 millions de km²)
- Géorgie du Sud et Sud des Iles Sandwich, Royaume-Uni / Argentine (1,07 millions de km²)
- Mer de Corail, Australie (990 000 km²);
- Archipel des Chagos, Royaume-Uni (640 000 km²);
- Iles Phoenix, Kiribati (410 000 km²);

- Parc national des Sundarbans, États-Unis (360 000 km²);
- Fosse des Mariannes, États-Unis (250 000 km²);
- Iles éloignées du Pacifique (*Pacific Remote Islands*), États-Unis (230 000 km²).

Ces larges AMP ont été créées sur l'exemple du Parc marin de la Grande Barrière de Corail en Australie, établie en 1975.

Au Canada, la plus grande AMP proposée est celle de *Lancaster Sound*, avec une aire à l'étude de 48 000 km².

Nous encourageons le Canada à envisager de plus grandes AMP, à l'heure où la planification du réseau d'AMP est en cours pour les océans Atlantique, Pacifique et Arctique.



Baie de Fundy. Photo: Irwin Barrett



Sud du détroit de Géorgie, Colombie-Britannique. Photo: Leah Honka

ATTEINDRE 10 % D'ICI 2020

Figure 4.

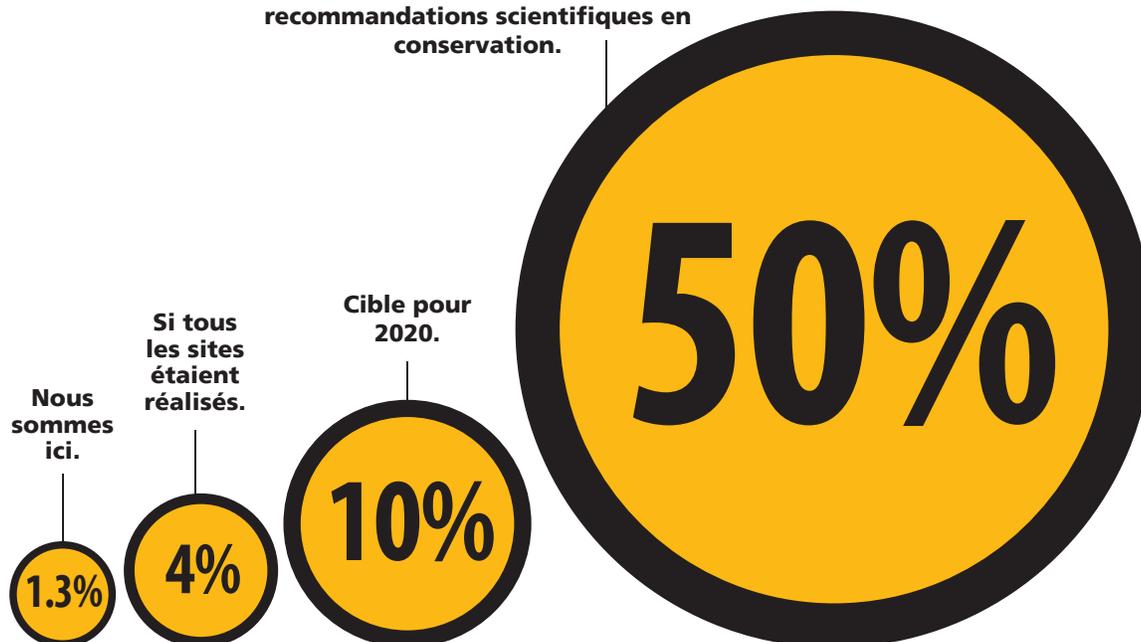
Objectifs de la SNAP basés sur les recommandations scientifiques en conservation.

Engagement international du Canada – protéger au moins 10 % de notre patrimoine océanique (environ 500 000 km²) d'ici 2020.

AMP existantes, environ 61 000 km² – 1,3 % du patrimoine océanique du Canada.

AMP candidates, environ 143 000 km² – 2,7 % du patrimoine océanique du Canada.

AMP existantes + candidates, environ 204 000 km² – 4,0 % du patrimoine océanique du Canada.



ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DU CANADA

Le Canada a pris de nombreux engagements internationaux en matière d'établissement d'un réseau d'AMP, notamment :

- Engagement formel de compléter le réseau canadien des aires protégées (1992) – dans le but de déployer tous les efforts nécessaires afin d'accélérer la protection des aires marines représentatives des régions maritimes naturelles du Canada
- Sommet mondial sur le développement durable (2012) – dans le but d'établir des réseaux de protection d'aires marines d'ici 2012
- Stratégie sur les océans du Canada (2002) – dans le but d'élaborer une stratégie d'établissement d'un réseau national d'AMP
- Congrès mondial sur les parcs (2003) – dans le but de mettre sur pied, d'ici 2012, « un système mondial de réseaux représentatifs d'aires protégées marines et côtières efficacement gérées qui seront intégralement protégées [et] couvrant au moins 20 à 30% de chaque habitat... »
- Convention des Nations-Unies sur la diversité biologique (2004) – dans le but de compléter, d'ici 2012, « des systèmes nationaux et régionaux d'aires

protégées complets, bien gérés et écologiquement représentatifs... »

- Plan d'action sur les océans du Canada (2004) – dans le but d'« [aller] de l'avant avec son plan d'action pour les océans [...], en créant un réseau de zones de protection marine »
- Convention des Nations-Unies sur la diversité biologique (2006) – dans le but de conserver de manière efficace au moins 10 % de nos zones maritimes et côtières d'ici 2010
- Convention des Nations-Unies sur la diversité biologique (2010) – dans le but de conserver au moins 10 % de nos zones côtières et maritimes d'ici 2020.

Bien que nous n'ayons pas réussi à atteindre ces objectifs ni à respecter ces échéanciers, il est encore possible de concrétiser notre engagement à protéger 10 % de nos océans d'ici 2020.



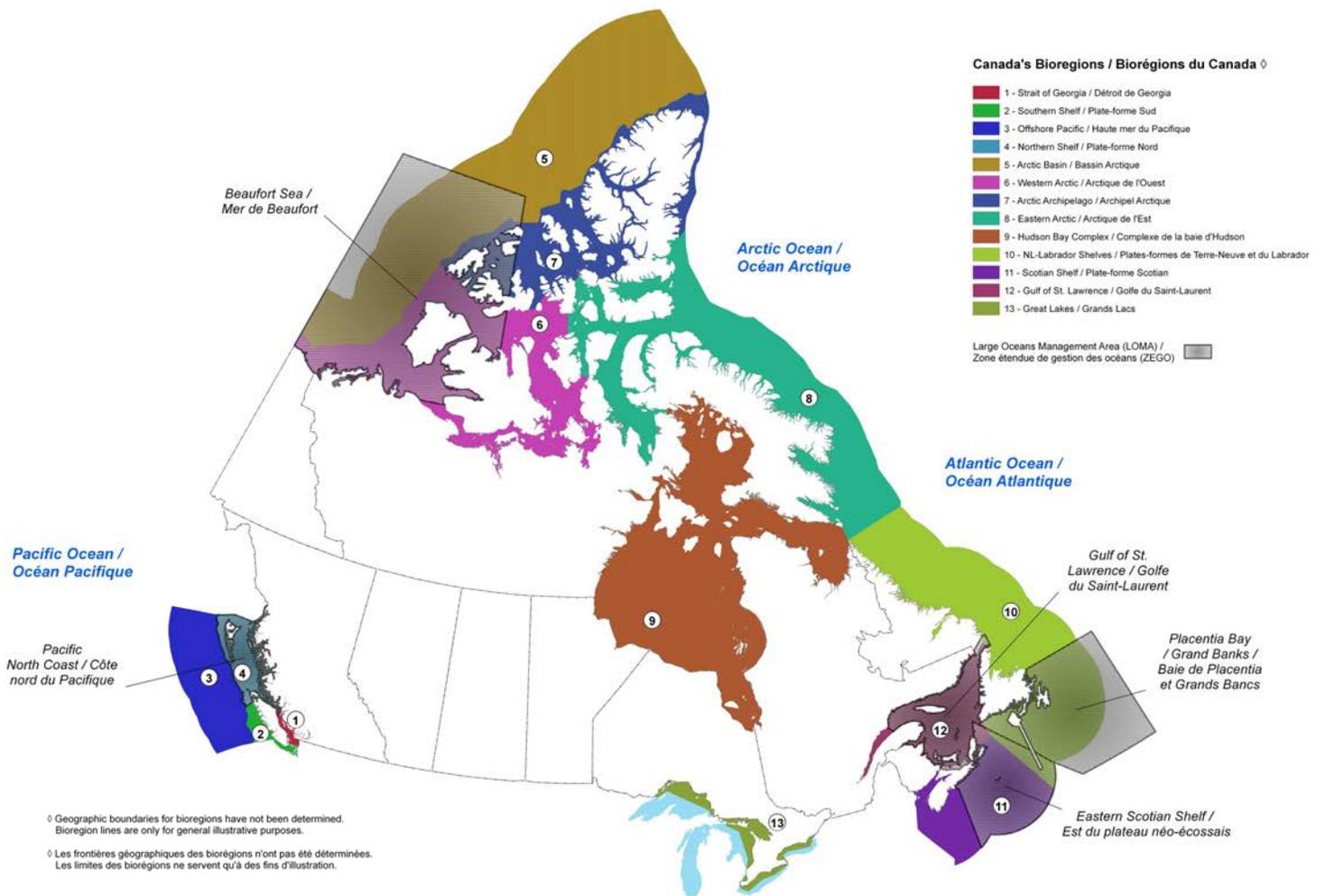
Récif d'éponges siliceuses, C.-B. Photo: Neil McDaniel

LES PROGRÈS AU CANADA

Le Canada a réalisé des progrès quant à l'élaboration d'un réseau d'AMP. Par exemple, les bases de la planification d'un réseau d'AMP biorégional et national, tel qu'un cadre législatif, sont déjà en place et incluent :

1. L'entente conclue en 2011 entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour l'établissement d'un *Cadre national pour le réseau d'aires marines protégées du Canada, Gouvernement du Canada* (2011)
2. L'identification scientifique des biorégions marines pour la totalité du patrimoine océanique du Canada (voir Figure 5);
3. La création d'une ébauche de stratégie d'établissement d'AMP Colombie-Britannique-Canada (visant la côte Pacifique) par les gouvernements fédéral et provinciaux. Cependant, elle n'a pas encore été publiée, et sans ce document la planification d'un réseau d'AMP continuera de stagner;
4. L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent appelle à la création de trois AMP.¹⁰
5. Le gouvernement québécois s'est engagé à protéger 10 % de son territoire marin d'ici 2015, faisant ainsi du Québec la seule province à s'être fixé un objectif quantifié.

Figure 5. Biorégions marines du Canada



PLANIFICATION DU RÉSEAU D'AMP ET PARTENARIAT DE PLANIFICATION MARITIME (MAPP)

En 2011, la Colombie-Britannique et 18 Premières Nations ont élaboré un programme ambitieux visant à créer un cadre de gestion durable et intégrée pour la côte nord du Pacifique de cette province.

Le Partenariat de planification maritime, connu sous le nom de MaPP (<http://www.MaPPocean.org/>), a dressé des plans infrarégionaux d'usage marin pour la Zone de gestion intégrée de la côte nord du Pacifique (ZGICNP) (voir carte) qui établissent des recommandations de gestion et de conservation claires axées sur les écosystèmes marins locaux, y compris l'identification de « zones de gestion », qui s'échelonnent des zones hautement protégées (sans prélèvement) jusqu'aux « zones de gestion générale (à usages multiples) ». Le processus MaPP a intégré plusieurs des éléments clés mentionnés au chapitre 3, notamment :

- Un leadership fort et collaboratif exercé par la Colombie-Britannique et les Premières Nations, et financé par un partenariat privé-public en lien avec les échanciers et les jalons établis;
- Une collaboration entre une large partie des acteurs concernés, suivi d'un processus plus large de consultation publique ;

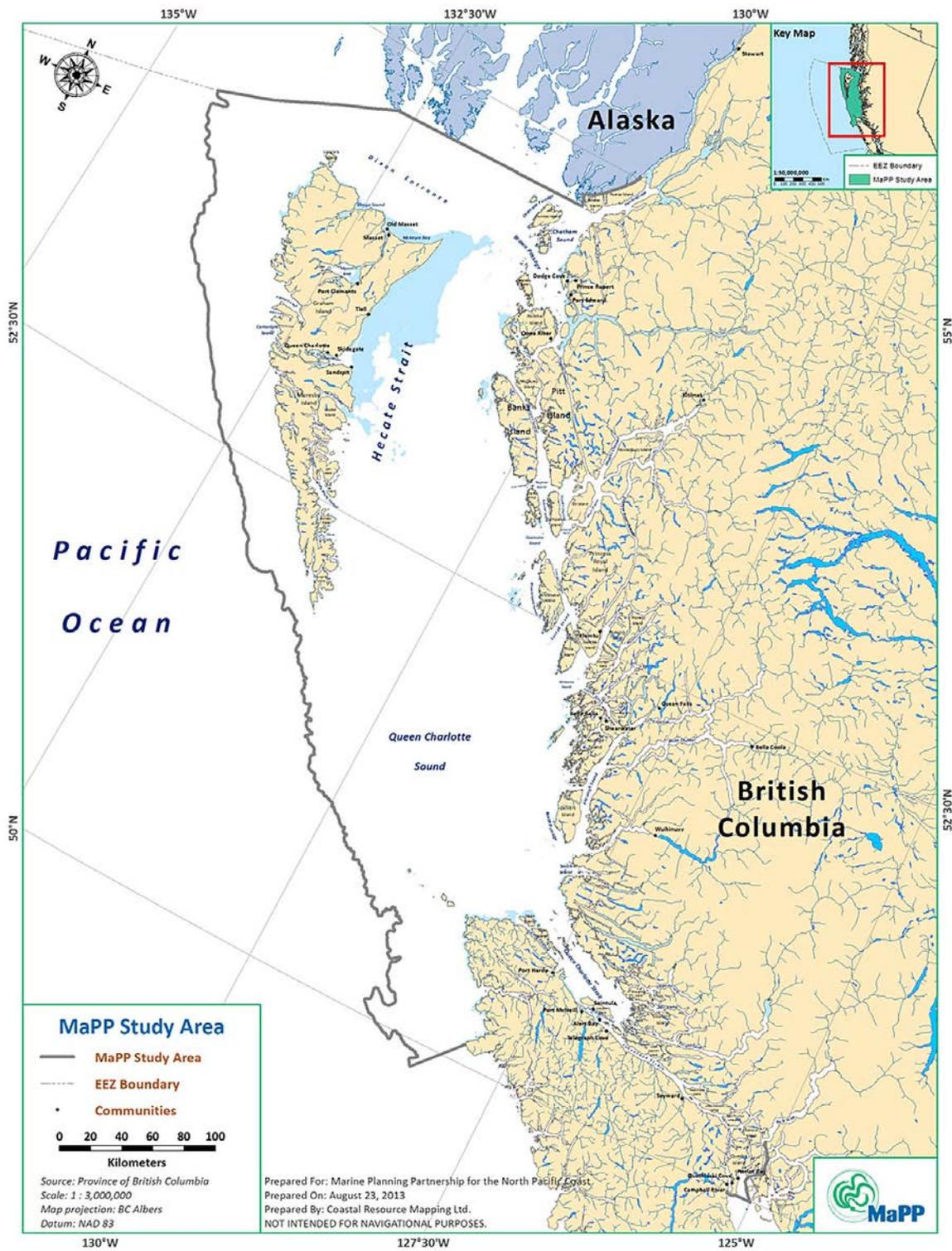
- L'emploi d'outils décisionnels de soutien alliant le meilleur de la science aux connaissances traditionnelles et locales ainsi qu'un appui provenant des données d'une analyse socio-économique.

Les plans de gestion maritime régionaux et infrarégionaux créés grâce à ce processus bénéficieront de l'appui du gouvernement fédéral pour des enjeux comme la pêche et la navigation, qui sont sous juridiction fédérale. De plus, un travail complémentaire est nécessaire pour coordonner les plans du MaPP avec le plan de la zone de gestion intégrée de la Côte nord du Pacifique, qui se recoupe. Ce dernier fixe des buts, des objectifs et des stratégies à l'échelle régionale (pncima.org). Les recommandations pour les aires marines protégées des plans MaPP seront prises en compte dans le futur processus de planification du réseau d'aires marines protégées de toute la côte. Elles seront dirigées conjointement par le Canada et la Colombie-Britannique, qui piloteront le processus pour la Côte nord.

Village Queen Charlotte,
Haida Gwaii. Photo:
Sabine Jessen



Figure 6. Zone d'étude du Partenariat de planification maritime (MaPP) de la Colombie-Britannique



Haida Gwaii. Photo: Rowan Trebilco

PARTIE 2 – QUELLES LEÇONS LE CANADA PEUT-IL TIRER D'AUTRES JURIDICTIONS?



De nombreux pays mettent en œuvre des réseaux d'AMP. Des chercheurs ont circonscrit différents facteurs essentiels à la réussite¹¹ de ce processus. Les voici :

Courlis corlieu, La Jolla, Californie. Photo: Sabine Jessen

1. Leadership politique
2. Échéanciers et jalons
3. Lignes directrices sur la création de réseaux d'AMP
4. Processus ouvert et transparent
5. Financement dédié et permanent
6. Analyses socio-économiques
7. Démarche scientifique et outils d'aide à la décision
8. Planification de réseaux d'AMP dans le cadre d'une planification marine globale

La présente section s'intéresse à ce qui a été fait dans trois différentes juridictions - l'Écosse, la Californie et l'Australie - et présente comment les éléments ci dessus ont contribué à la réussite de leurs démarches. Bien que ces juridictions se trouvent à différents stades de la conception et de la mise en œuvre de réseaux d'AMP, elles ont connu du succès en misant sur plusieurs

approches qui tiennent compte de ces pratiques exemplaires. L'Australie, pays du Commonwealth dont le régime parlementaire, la taille de la population et le patrimoine océanique ressemblent à ceux du Canada, constitue un exemple à suivre pour le gouvernement fédéral canadien, en particulier en raison du contexte de la planification marine biorégionale. L'approche adoptée en Écosse donne un exemple de la manière dont le Canada pourrait collaborer avec les provinces afin de planifier un réseau qui tient compte à la fois des eaux côtières et des eaux du large. Quant à la Californie, elle met de l'avant certaines approches novatrices en matière de conception de réseaux d'AMP qui font place à des ententes de partenariat public-privé, à des échéances fermes assorties d'étapes clés, à des démarches originales de mobilisation des intervenants et à un processus entièrement ouvert et transparent.

Otaries de Californie, Californie. Photo: Jennifer Smith



CONTEXTES JURIDICTIONNELS

Écosse

En tant que membre du Royaume-Uni et de l'Union européenne, l'Écosse doit composer avec une situation politique assez complexe, étant donné que les lois anglaises et les directives européennes s'appliquent à l'établissement des réseaux d'AMP. La *Marine and Coastal Access Act* du Royaume-Uni a reçu la sanction royale en 2009, et la *Marine Act* de l'Écosse, en 2010. Ces deux lois établissent un cadre législatif et des objectifs relatifs à l'établissement d'un réseau d'AMP dans les eaux côtières et les eaux du large (respectivement) de manière à permettre à l'Écosse de s'acquitter de ses obligations internationales. Des consultations publiques ont été tenues à l'égard d'une proposition de réseau comprenant 33 sites répartis sur les régions territoriales et extracôtières couvrant une superficie d'environ 83 000 km² (32 000 milles carrés). S'appuyant sur des commentaires du public, des experts internes ont formulé des conseils à l'intention du gouvernement écossais concernant des modifications possibles au réseau d'AMP proposé. On s'attend à ce que la décision relative aux AMP définitives soit rendue à l'été 2014.

Californie

Dans le cadre de l'initiative de la *Marine Life Protection Act* (MLPA), la Californie a établi un réseau d'aires marines protégées dans ses eaux côtières (jusqu'à trois miles nautiques) en ayant recours à un partenariat public-privé. Chapeauté par une entente entre l'État et une fondation privée, un processus public et transparent a été mis en place en vue de l'établissement, à l'horizon 2011, d'un réseau sur toute la côte. Selon Kirilin et coll. (2013), « ... la Californie est le premier État américain à se fonder sur des données scientifiques pour créer un réseau cohérent d'AMP dans des eaux publiques, incluant de nombreuses aires de « pêche interdite ». ¹² En 2004, le pourcentage des eaux publiques de la Californie faisant l'objet d'AMP s'établissait à 3 %. Grâce à l'initiative de la MLPA, ce pourcentage a augmenté, et 16 % des eaux de l'État sont maintenant protégées au sein d'un réseau de 124 sites, dont 9,4 % dans des AMP où la pêche est interdite. ¹³

Australie

En 1998, les gouvernements du Commonwealth (fédéral), des États et des territoires de l'Australie se sont engagés à déployer des efforts pour mettre en place, à l'horizon 2012, un réseau national représentatif d'aires marines protégées dans les régions océaniques du pays. ¹⁴ En 2012, l'Australie a annoncé l'établissement de son réseau d'aires marines protégées, qui couvre désormais 33 % de son patrimoine océanique. De ce total, 17 % sont désignés comme des zones où la pêche est interdite. La superficie totale s'élève à 3,1 millions de km². ¹⁵ Qui plus est, les États du pays, et le Territoire du Nord ont établi d'autres AMP, et le réseau le plus récent a été mis en place en Australie Méridionale..

Mouettes, île de Skye.
Photo: Ron Gilmore



Figure 7. Vue combinée des aires protégées existantes, d'autres mesures relatives aux aires, des propositions d'aires marines protégées faites par Conservation de la Nature et des zones à l'étude pour des AMP qui pourraient contribuer au réseau écossais.

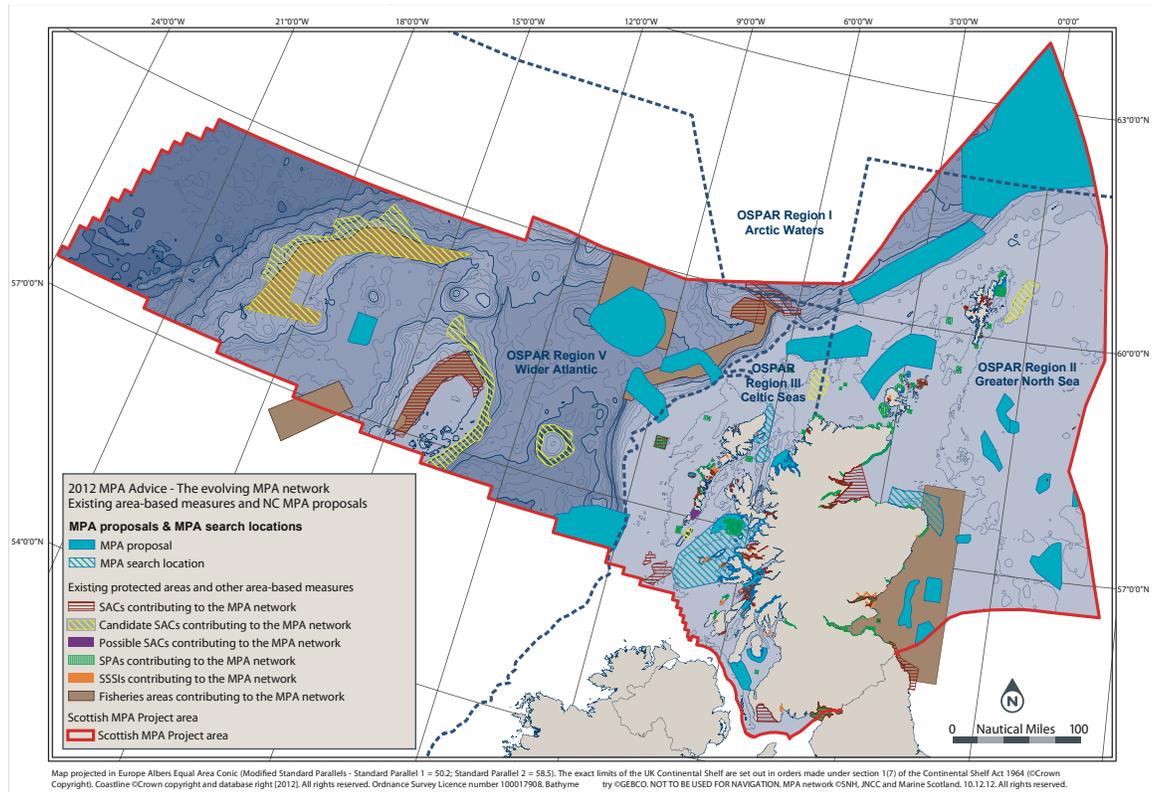


Figure 8. Réseau australien des réserves marines du Commonwealth.

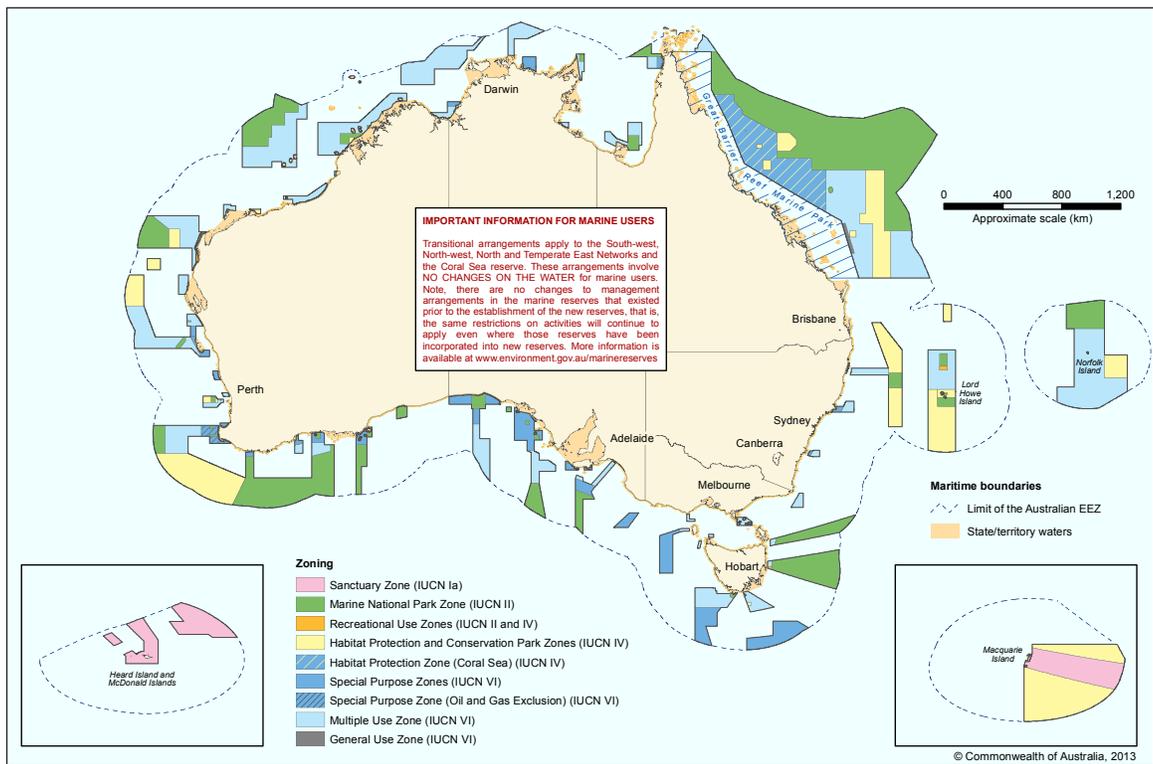
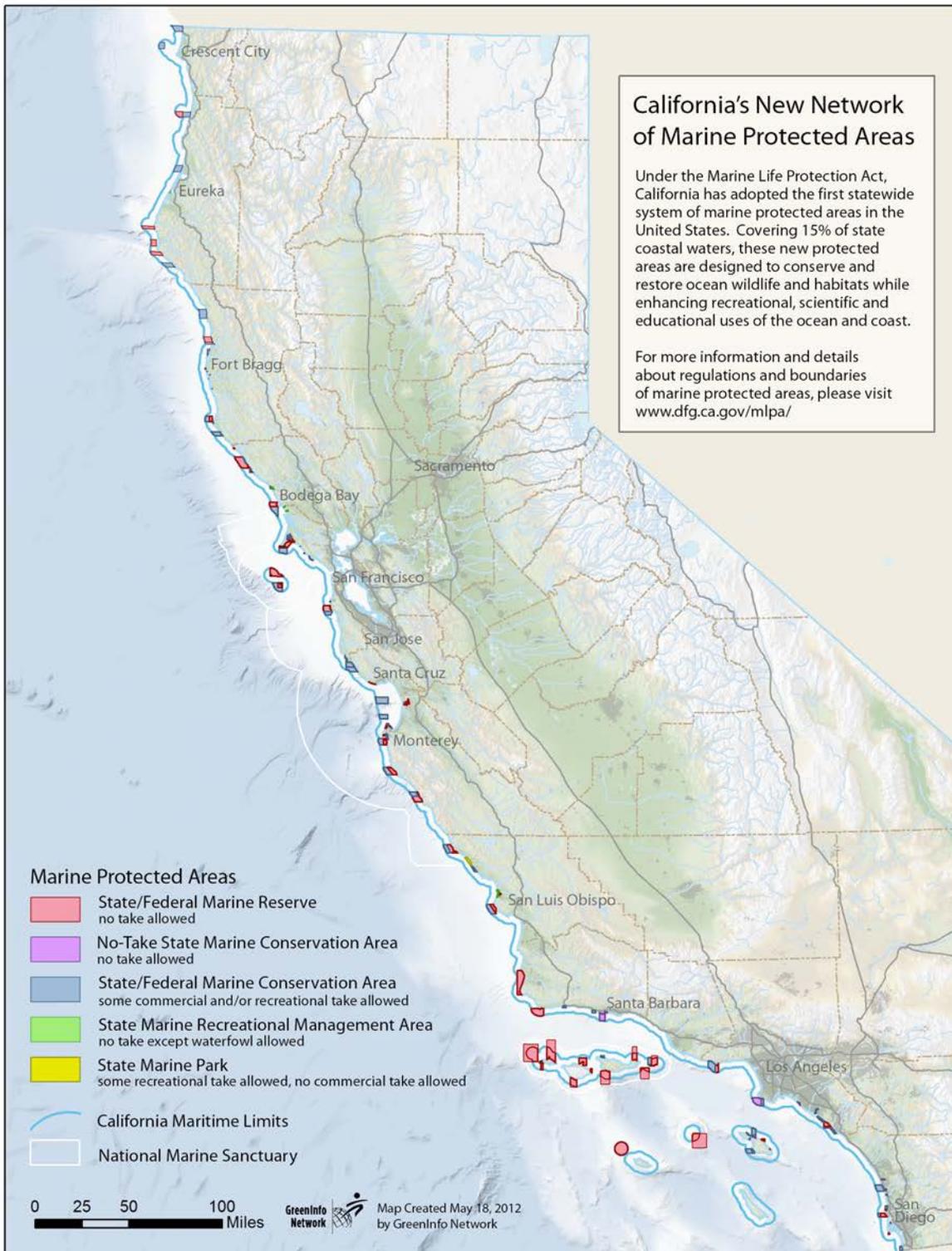


Figure 9. Le nouveau réseau d'Aires Marines Protégées de Californie.



1 – LEADERSHIP POLITIQUE

La réussite d'un processus d'établissement d'AMP est tributaire d'un leadership fort et efficace, de l'engagement et du soutien des politiciens et des organismes, ainsi que d'une vision et de ressources communes. L'engagement et le soutien sont nécessaires dès le début du processus, et doivent être présents tout au long des différentes étapes du processus de conception, d'établissement et de mise en œuvre du réseau d'AMP.¹⁶



Altaire, Écosse. Photo: Jeff Wilson

Écosse

Reconnaissant le besoin urgent d'une planification et d'une gestion plus efficaces des utilisations concurrentielles de l'environnement marin, le parlement écossais a adopté en 2010 la Marine (Scotland) Act. Cette loi contient des dispositions concernant l'aménagement des espaces marins, et prévoit trois types d'aires marines protégées pour les eaux territoriales du pays. En septembre 2010, le secrétariat des Affaires rurales et de l'environnement a exprimé :

« ...un engagement ferme à l'égard de la mise en place, d'ici 2016, d'un réseau d'AMP bien géré et adapté aux besoins. »

Lorsque le secrétaire de l'environnement, M. Richard Lochhead, a dévoilé la proposition de réseau d'AMP en décembre 2012, il a exprimé ce qui suit :

« Représentant près de 13 % des mers européennes, et 61 % des eaux du Royaume-Uni, les mers

écossaises comprennent de nombreux habitats diversifiés, qu'il nous incombe de protéger. C'est pourquoi la Marine Act renferme des engagements ambitieux visant la protection de nos étendues marines. En outre, un écosystème marin en santé soutient les zones de reproduction des espèces dont dépendent nos pêcheurs, ainsi que des récifs et des forêts de varech qui protègent nos côtes en freinant les tempêtes, et aussi les eaux saines requises pour absorber le dioxyde de carbone et pour aider dans la lutte contre les changements climatiques.¹⁷ »

Les gouvernements de l'Écosse et du Royaume-Uni ont convenu que les eaux côtières et les eaux du large de l'Écosse devraient être intégrées dans un plan commun qui serait appelé « Plan national marin », et ce, malgré le fait que la démarche soit soumise à deux lois distinctes et à deux ordres de gouvernement.

Californie

Un facteur prépondérant du processus MLPA de la Californie a été le ferme soutien politique de l'ancien gouvernement de l'État. Ce soutien a été capital pour permettre au processus de franchir la période de sept ans, période qui a été marquée par plusieurs défis d'ordre juridique et politique.¹⁸

Australie

L'établissement du réseau d'AMP du Commonwealth était une priorité pour les gouvernements précédents. La première partie du réseau a été annoncée en 2007 pour la région sud-est, et l'établissement du réseau dans le reste du pays a été complété en 2012. Depuis les dernières élections, le nouveau gouvernement a décidé d'examiner le réseau annoncé par les gouvernements précédents. Il faudra un certain temps pour connaître les résultats de cet examen.

Tasmanie, Australie. Photo: Sabine Jessen



2 – ÉCHÉANCIERS ET JALONS

Le fait d'avoir un échéancier pour le processus de planification d'un réseau d'AMP, ainsi que des étapes clés permettant de suivre les progrès accomplis, aide à assurer la clarté du processus pour toutes les parties prenantes, et inculque un sentiment d'appartenance et de détermination en vue de l'atteinte du but ultime.

Écosse

Dans le cadre de sa volonté d'assurer un environnement côtier et marin propre, sain et biologiquement diversifié, le gouvernement de l'Écosse a mis de l'avant les jalons et les grands objectifs suivants :

- Établir pour 2012, un réseau d'AMP afin de tenir compte des engagements nationaux et internationaux.
- Faire état, à l'horizon 2012, des progrès associés au réseau d'AMP, et établir un réseau de sites bien aménagés pour 2016 (Directive-cadre pour les milieux marins).
- Définir des mesures des conditions écologiques pour 2012, et les mettre en place pour 2020 (Directive-cadre pour les milieux marins).

Un jalon important a été franchi en décembre 2012, à savoir le dépôt au Parlement, conformément à la loi, d'un rapport sur l'avancement du réseau d'AMP. Dans ce rapport, un réseau proposé de 33 sites faisait l'objet d'avis scientifiques du Scottish Natural Heritage (organisme de gestion du patrimoine naturel de l'Écosse) et du Joint Nature Conservation Committee du Royaume-Uni (Comité mixte pour la conservation de la nature). Dans le rapport il était également question de quatre régions supplémentaires soumises à des études approfondies aux

fins de désignation d'AMP. En réponse à une question soulevée au Parlement écossais le 20 mars 2013, le ministre aux Changements climatiques et à l'Environnement de l'Écosse, M. Paul Wheelhouse, a fait remarquer que « le but du projet est de mettre en œuvre un réseau bien aménagé d'ici 2016, et nous ne ménageons pas les efforts pour atteindre cet objectif ambitieux. »

Californie

L'entente de partenariat public-privé conclue au titre de la MLPA précisait les rôles de chaque partenaire et énonçait les résultats attendus ainsi que les échéances connexes. L'entente a également donné lieu à la création d'un groupe de travail formé d'experts chargés de surveiller l'ensemble du processus. L'aménagement du réseau d'AMP a été réalisé de 2004 à 2011 dans le cadre de quatre processus régionaux. En général, il y a eu un chevauchement entre la fin et le début de l'aménagement d'une région à l'autre.

L'entente de partenariat prévoyait également l'élaboration d'un plan directeur pour orienter la conception du réseau d'AMP :

Élaboré en consultation avec les intervenants, le plan directeur présente le processus d'élaboration de différentes propositions d'AMP, propose un guide scientifique sur la conception d'AMP préparé

par l'équipe de conseillers scientifiques, et fournit un aperçu des fonctions de gestion, d'application de la loi, de surveillance, de gestion adaptative et de financement.¹⁹

Australie

L'engagement pris en 1998 concernant l'établissement d'un réseau national d'AMP à l'horizon 2012 a été réitéré par le gouvernement australien en 2002 à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable de l'ONU. Depuis lors, le gouvernement du pays a franchi plusieurs étapes. Le réseau de la région sud-est a été établi en 2007. Le reste du réseau de réserves marines a été établi dans le cadre d'un programme de planification biorégionale, qui prévoyait la préparation de profils biorégionaux (publiés de 2007 à 2009), le repérage de zones devant faire l'objet d'évaluations supplémentaires, et la rédaction de plans marins biorégionaux et de propositions de réseaux de réserves marines, lesquelles ont été établies et proclamées en 2012.

Bateau de pêche au large de West Vancouver, Colombie-Britannique. Photo: Sabine Jessen



3 – LIGNES DIRECTRICES SUR LA CRÉATION DE RÉSEAUX D'AMP

L'établissement de critères écologiques applicables aux sites et aux réseaux d'AMP, permettra d'assurer que ces réseaux soient pertinents et efficaces dans la conservation de la biodiversité à long terme.



Tortue verte sur la Grande Barrière de Corail. Photo: Sam Harris

Écosse

En 2011, la Marine Scotland (agence de gestion des océans de l'Écosse), le Scottish Natural Heritage, et le Joint Nature Conservation Committee du Royaume Uni ont publié conjointement des lignes directrices sur la sélection d'AMP et l'établissement d'un réseau d'AMP en Écosse.²⁰ Les lignes directrices s'appliquent à la fois aux eaux territoriales écossaises (jusqu'à 12 miles nautiques) et aux eaux au large des côtes du pays. Il y a par ailleurs des lignes directrices particulières associées à trois différentes catégories d'AMP; elles portent notamment sur l'aspect historique, la fonction de démonstration et de recherche, ainsi que la cohérence du réseau sur le plan écologique et la conservation de la nature. En outre, une série de lignes directrices ont été élaborées pour encadrer l'évaluation de propositions présentées par de tierces parties. Le plan directeur énonce clairement les étapes du processus. Il apporte également des précisions sur la façon

dont des caractéristiques clés pour la cohérence écologique, interviendront dans la sélection et la désignation des AMP et des réseaux d'AMP destinés à la conservation de la nature.

Californie

La *Marine Life Protection Act* a circonscrit six objectifs de conservation pour le réseau d'AMP, et l'équipe d'experts scientifiques a élaboré des lignes directrices de mise en œuvre pour atteindre ces objectifs. Ces lignes directrices portaient notamment sur les habitats à prendre en compte, la duplication d'habitats, ainsi que la taille et l'espacement afin d'assurer une connectivité écologique. En outre, pour chaque ensemble de propositions d'AMP, l'équipe a évalué la faisabilité du concept et la possibilité de répondre aux objectifs des AMP prévus par la loi.

Australie

Tous les ordres de gouvernement de l'Australie ont convenu en 1998 d'un ensemble de lignes directrices élaboré conjointement, en vue d'établir un réseau d'AMP de représentativité nationale. Le gouvernement fédéral a par la suite élaboré une série d'objectifs et de principes afin que les lignes directrices s'appliquent aux eaux du Commonwealth.²¹ Toutefois, au terme de récentes évaluations scientifiques du réseau du Commonwealth, les scientifiques ont soulevé des préoccupations quant au respect de la ligne directrice relative à la représentativité, en particulier sur le plateau continental, où ont lieu la plupart des activités nuisibles à la biodiversité.²² Par ailleurs, le réseau a fait l'objet de critiques pour avoir créé des « réserves résiduelles » – c'est-à-dire des zones qui avant tout ne doivent surtout pas entrer en conflit avec les activités extractives actuelles, comme la pêche et l'exploitation pétrolière et gazière – ce qui a pour effet de réduire considérablement leur efficacité en matière de conservation de la biodiversité.²³

Crail Harbour, Fife, Écosse. Photo: Swalophoto



4 – PROCESSUS OUVERT ET TRANSPARENT

Une participation importante des intervenants et du public dans le processus de conception du réseau d'AMP est indispensable pour deux raisons. Premièrement, cette participation insuffit un élan d'expérience et de connaissances au processus de planification, et deuxièmement, elle favorise une meilleure acceptation et un meilleur soutien des décisions relatives au réseau d'AMP. La participation des intervenants devrait commencer dès les premières étapes du processus de conception du réseau d'AMP, et des possibilités de participation devraient être clairement formulées dans le cadre de ce processus. Un cadre de référence devrait d'ailleurs être mis en place pour faciliter la compréhension des échéances, des règles et des possibilités de participation. Fournir de la rétroaction sur les commentaires et les préoccupations des intervenants est un élément fondamental pour assurer la transparence et la confiance vis-à-vis du processus.

Écosse

Les intervenants ont participé à chaque étape du processus en Écosse. Cette participation a pris différentes formes, notamment cinq ateliers nationaux, des réunions sectorielles bilatérales régulières, des rencontres spéciales, et des réunions de groupe, comme celles du Forum sur la stratégie marine et des conseils consultatifs régionaux. Plus de 14 000 contributions ont été reçues lors des consultations sur les AMP, et 95 % d'entre elles exprimaient l'appui aux aires marines protégées. En plus, des « tierces parties » ont présenté 27 propositions d'AMP, dont la plupart chevauchaient celles du gouvernement. Le Scottish Natural Heritage (SNH) et le Joint Nature Conservation Committee (JNCC)²⁴ ont évalué les réponses du public. En fonction des analyses, une carte révisée du réseau d'AMP a récemment été soumise à l'examen du gouvernement.²⁵ Les gouvernements doivent encore rendre une décision à ce sujet.

Californie

La Californie n'a pas ménagé ses efforts pour assurer la transparence du processus d'établissement d'AMP. Elle a par exemple diffusé largement l'information au moyen d'ateliers publics, d'outils en ligne et de publications dans les médias. Dans chaque région, un groupe d'intervenants régionaux a été établi dans le but d'élaborer d'autres propositions de réseaux d'AMP. Les intervenants « ... étaient les seuls à avoir la responsabilité de proposer des configurations et des emplacements pour les AMP.²⁶ » L'équipe de conseillers scientifiques et le groupe de travail formé d'experts apportaient un soutien aux intervenants, en leur prodiguant des conseils scientifiques et stratégiques de manière à les aider à concevoir un réseau d'AMP qui serait le plus susceptible d'atteindre les objectifs fixés par la MLPA. Des animateurs professionnels neutres facilitaient les communications entre les intervenants, et les réunions étaient ouvertes au public. Dans chaque région, les intervenants ont eu plusieurs occasions d'améliorer les propositions du réseau d'AMP

sous l'orientation de l'équipe scientifique et du groupe de travail.

Australie

À chacune des étapes du processus de planification marine biorégionale, différentes possibilités de consultation et de rétroaction ont été offertes au public, y compris des ateliers réunissant plusieurs intervenants, des réunions sectorielles ciblées, et des initiatives de consultation pour favoriser une vaste participation du public. Une période de consultation publique de 90 jours a été établie pour chaque région dans le but d'examiner les versions préliminaires des plans marins biorégionaux et des propositions de réseaux de réserves. Un total de 240 réunions avec le public et les intervenants ont été tenues, et près de 2 000 personnes y ont pris part entre mai 2011 et février 2012. On avait également invité le public à donner de la rétroaction sur les propositions, ce qui a donné lieu à 566 377 rétroactions, la plupart axées sur le réseau de réserves marines.²⁷



Pélicans, Wollongong, New South Wales, Australie. Photo: Sabine Jessen

5- FINANCEMENT DÉDIÉ ET PERMANENT

Un financement réservé pour le processus de conception du réseau d'AMP, jusqu'à ce que celui-ci soit établi, est essentiel à la réussite. En particulier, soutenir la diffusion de conseils et d'informations scientifiques, veiller à la transparence ainsi qu'à la participation de chaque partie concernée, en faisant notamment appel à des animateurs professionnels, ont été des facteurs clés de réussite dans d'autres pays.

Ecosse

Les montants investis pour le processus de conception du réseau d'AMP écossais n'étaient pas disponibles.

Californie

Pendant sept ans, 19,5 millions de dollars accordés par des fondations caritatives privées, et 19,5 millions de dollars accordés par l'État, ont soutenu la mise en œuvre de l'initiative MLPA. En outre, des spécialistes et des intervenants y ont consacré bénévolement des milliers d'heures. D'autres ressources et ententes sont en voie d'élaboration pour la mise en œuvre, la surveillance et la recherche au sein du réseau d'AMP.²⁸

Australie

De 2006 à 2018, le gouvernement australien aura consacré plus de 114 millions de dollars au processus de planification marine, y compris au réseau d'AMP. Près de 9 millions par an ont été affectés au programme de planification marine régionale, afin d'achever le processus de planification et d'appuyer la mise en œuvre et la gestion du réseau d'AMP et des plans marins biorégionaux.²⁹ Ces allocations budgétaires sont clairement énoncées dans les budgets annuels du gouvernement australien.



Ci-dessus : la Barge marbrée, Californie.
Photo: Sabine Jessen

À droite : Great Ocean Road, Victoria, Australie.
Photo: Sabine Jessen



6 – ANALYSES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Étant donné que la mise en œuvre des réseaux d'AMP déplacera certaines activités de pêche, en particulier pour les aires où la pêche sera partiellement voire totalement interdite, les autorités ont réalisé des études afin de déterminer quelles seront les incidences de ces changements sur les activités de pêche actuelles. Toutefois, ces études ne sont pas parvenues à déterminer les avantages potentiels des AMP pour le secteur de la pêche.

Écosse

Une évaluation environnementale stratégique de 33 AMP proposées, a conclu que le déplacement des activités de pêche pourrait se produire, et que ce déplacement pourrait avoir des incidences à la fois positives et négatives pour l'environnement. Comme l'information sur la méthode de gestion des AMP proposées n'était pas assez précise pour permettre une évaluation complète des effets du déplacement, une étude à cet égard a été commandée. Cette étude s'est appuyée sur des orientations définissant comment les zones de gestion des pêches devraient être aménagées autour des éléments de conservation.³⁰ On tient actuellement une consultation publique relative au rapport préliminaire de l'étude sur le déplacement des activités de pêche, publié en avril 2014.

Californie

L'initiative de la MLPA n'exigeait pas la réalisation d'analyses d'impacts socioéconomiques. Néanmoins, une estimation des répercussions potentielles maximales sur les activités de pêche a été effectuée dans le cadre de l'évaluation scientifique de chaque proposition d'AMP. Cet exercice d'estimation n'a pas pris en considération les avantages potentiels de la propagation des poissons provenant des AMP, ni les déplacements possibles des activités de pêche vers d'autres zones. Une évaluation supplémentaire a eu recours à des modèles bioéconomiques qui ont tenu compte de la propagation potentielle provenant des AMP efficaces, et de l'état de la gestion des activités de pêche en dehors des AMP.³¹

Australie

En établissant le réseau national de réserves marines, le gouvernement australien visait manifestement à atténuer les répercussions sur les utilisateurs tout en obtenant des résultats significatifs en termes de conservation. Dans ce but, l'Australian Bureau of Agricultural and Resource Economics and Sciences (ABARES), de concert avec le secteur de la pêche commerciale, a examiné les incidences sociales et économiques de chacune des propositions du réseau régional de réserves marines. Les évaluations ont tenu compte des incidences directes et indirectes sur l'industrie de la pêche et les communautés visées. D'après les estimations d'ABARES, le réseau de réserves marines de 2012 déplacerait l'équivalent d'environ 1 % de la valeur annuelle totale de la pêche commerciale en Australie.³²



Réparation des filets, Scalloway, Écosse.
Photo: Jeff Wilson

7 – DÉMARCHE SCIENTIFIQUE ET OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION

La conception d'un réseau d'AMP devrait être fondée sur les études scientifiques disponibles les plus récentes et les plus pertinentes. Ces études doivent présenter des données relatives aux sciences sociales et naturelles, et intégrer des connaissances locales et traditionnelles. Tout au long du processus, il est important de détecter les lacunes de connaissances et d'élaborer des stratégies pour les combler. Les outils d'aide à la décision à des fins de planification systématique de la conservation, comme MARXAN et des modèles bioéconomiques, peuvent fournir une aide précieuse à la démarche de conception de réseaux d'AMP.³³

Écosse

Le réseau projeté d'AMP écossais a été fondé sur des analyses scientifiques fournies par le Scottish Natural Heritage et le Joint Nature Conservation Committee du Royaume-Uni, qui ont rendu publics des rapports faisant état de leurs analyses et conclusions.³⁴ En décembre 2012, a été déposé au Parlement un rapport conjoint contenant leurs recommandations sur les propositions d'AMP vouées à la conservation de la nature. En outre, les lignes directrices pour les AMP précisent que la désignation d'AMP reposera sur l'utilisation des meilleures données scientifiques disponibles, avec une préférence pour les données existantes et les enquêtes planifiées. Certaines étapes ont également été identifiées pour faire l'objet d'un examen par des pairs et d'une rétroaction des parties prenantes. La sélection des AMP vouées à la conservation de la nature a été fondée sur un éventail de critères : 21 critères relatifs aux caractéristiques spécifiques des habitats; 5 aux caractéristiques à grande échelle des habitats; critères relatifs à 5 espèces à mobilité limitée et à 10 espèces mobiles.



Ci-dessous: estuaire Solway, Écosse. Photo: Doc Searles

À droite: Mornington Peninsula, Victoria, Australie. Photo: Sabine Jessen

Californie

L'initiative de la MLPA a consacré des ressources considérables à la compilation de données spatiales dans une base de données, et à l'élaboration d'outils pour les rendre disponibles à des fins de planification. Cette démarche a été réalisée par l'entremise de MarineMap.³⁵ Le recours à une telle approche a été fondamental pour permettre aux participants du processus de concevoir et d'évaluer les propositions d'AMP par rapport aux lignes directrices sur la conception. L'équipe de conseillers scientifiques a joué un rôle de premier plan également, notamment en répondant à des questions de nature scientifique, et en comblant les besoins scientifiques des intervenants.



Australie

En plus des rapports scientifiques sur chacune des cinq biorégions, le gouvernement du Commonwealth a compilé un atlas des valeurs de conservation,³⁶ un outil interactif offert sur le Web, et une liste de données en ligne qui répertorie les différentes sources de données utilisées dans l'élaboration des plans biorégionaux. Des conseils scientifiques ont également été mis à profit dans l'élaboration de la régionalisation côtière et marine de l'Australie.³⁷ Dans l'ensemble, l'approche a consisté à puiser dans les données scientifiques disponibles.

8 - PLANIFICATION DE RÉSEAUX D'AMP DANS LE CADRE D'UNE PLANIFICATION MARINE GLOBALE

L'intégration de la planification des réseaux d'AMP dans une approche de planification marine globale permet de faire ressortir les liens sociaux et économiques entre les AMP et les espaces marins en général. Cette intégration permet également d'aborder certains enjeux : les effets cumulatifs des activités humaines, les compromis entre les différentes utilisations des océans et la priorisation, l'apprentissage et l'adaptation.

Écosse

Marine Scotland participe à la planification marine à différents échelons : 1) à l'échelle nationale, elle œuvre à l'élaboration du premier plan marin national de l'Écosse; 2) à l'échelle régionale, à la création de régions marines; 3) à l'échelle sectorielle, pour les énergies renouvelables extracôtées; et 4) elle œuvre également dans un contexte européen et anglais.

Les plans marins nationaux visent à établir des objectifs stratégiques pour les zones marines écossaises, notamment pour les activités en milieu marin, comme celles concernant l'exploitation des énergies renouvelables, l'aquaculture, la conservation, les loisirs et le tourisme, les ports, les marinas et la navigation.³⁸ La prochaine étape pour mettre en œuvre ces objectifs consiste à créer des régions marines de moindre envergure dans le pays. On mène actuellement une consultation publique afin de parvenir à une définition de ces régions conforme à la loi. On a circonscrit quatre zones d'essai à des fins d'élaboration et de tests de nouvelles approches destinées à améliorer la gestion durable des milieux marins. En juillet 2013, le gouvernement écossais a publié des plans de gestion préliminaires dans le cadre d'un nouveau

plan marin national, et a lancé des consultations publiques sur l'ensemble du plan, ainsi que sur le réseau proposé d'aires marines protégées.

Californie

L'initiative de la MLPA ne s'inscrivait pas dans le cadre d'une planification marine globale visant la région océanique de la côte californienne. Les AMP établies par le truchement de l'initiative étaient situées dans les eaux de compétence de l'État, à savoir celles jusqu'à trois miles nautiques. Il est à noter que de 3 miles nautiques à 200 miles nautiques, la région océanique est sous responsabilité fédérale. Un besoin existe donc encore pour une planification du réseau d'AMP et une initiative globale de planification des activités océaniques. Le Center for Ocean Solutions réalise actuellement une étude afin de prodiguer des conseils sur la meilleure façon de procéder, en termes de planification de l'espace marin en Californie.³⁹

Australie

L'Australie a planifié son réseau national d'aires marines dans le contexte des plans marins régionaux. Ces plans ont été préparés à l'intention de quatre régions marines : sud-ouest, nord-ouest, nord et est. Le réseau de réserves marines de la région sud-est a été établi avant le processus de planification biorégionale. Les plans biorégionaux ont pour but de fournir une vue d'ensemble des objectifs généraux en matière de biodiversité, des priorités régionales et des stratégies de mise en œuvre de ces priorités. Ils ont par ailleurs comme visée ultime, l'amélioration de la gestion et de la protection de l'environnement marin. Les plans sont destinés à servir de guide pour le gouvernement et l'industrie, mais ils n'ont de caractère contraignant que pour les décisions ministérielles relatives aux exigences de la *Environment Protection and Biodiversity Conservation (EPBC) Act*,⁴⁰ à savoir la loi australienne sur la conservation de la biodiversité et la protection de l'environnement.



Grand dauphin. Photo: Kesslet

PARTIE 3 : MISE À JOUR DES SITES D'AMP INDIVIDUELLES AU CANADA – LES BASES D'UN RÉSEAU

NOM DU SITE	PHOTOS (crédits page 35)	DESCRIPTION/POSSIBILITÉ	MISE À JOUR
OCÉAN ARCTIQUE			
Détroit de Lancaster, NU (Tallurutiup Tariunga)		Le détroit de Lancaster est l'une des régions marines de l'Arctique les plus productives sur le plan biologique. La plus grande polynie arctique permet un accès permanent à l'eau libre et présente des habitats près de la lisière des glaces qui sont essentiels pour les oiseaux marins, les canards de mer et de nombreux mammifères marins, y compris la plus grande partie de la population orientale de baleines boréales, aujourd'hui menacée.	Parcs Canada, l'Association de faisabilité à la fin de 2012, quant à l'établissement de principales zones devant et négocier une entente
Tawich, QC		La région proposée dans le cadre de ce projet est située dans le sud-est de la Baie James. Elle est reconnue pour sa remarquable biodiversité, en lien avec la transition entre les écosystèmes subarctiques et arctiques. Ceux-ci abritent non seulement la population d'ours polaires vivant le plus au sud de la planète, mais également une sous-population distincte de bélugas. Ce projet AMNC, d'abord proposé à Parcs Canada en 2009, est fortement appuyé par les communautés de Wemindji et d'Eastmain ainsi que par le Grand conseil des Cris, qui le voient comme une façon d'atteindre l'équilibre entre le développement de la communauté et la protection de leur environnement.	L'accord sur les revendications du Grand conseil des Cris d'été, cependant eu lieu depuis le chef du Grand conseil des Cris dans les années à venir à
Anguniaqvia Niqiyuam, T. N.-O. (baie Darnley)		Anguniaqvia Niqiyuam est un lieu de grande importance culturelle pour les Inuvialuits, qui s'en servent comme zones de chasse et de pêche, deux activités à la base de leur subsistance. Il s'agit également d'une importante aire d'alimentation pour l'omble chevalier, le béluga, l'ours blanc, le phoque annelé et le phoque barbu. On y trouve également la seule colonie de guillemots de Brünnich dans l'Arctique canadien.	Un comité d'orientation a été créé. Le comité s'est réuni à plusieurs reprises pour effectuer des évaluations scientifiques. En 2013, le comité d'orientation a tenu une réunion locale et ses intervenants
OCÉAN PACIFIQUE			
Îles Scott, C.-B.		Les îles Scott sont reconnues internationalement comme une zone importante pour la conservation des oiseaux, et représentent la plus importante zone de reproduction pour les oiseaux de mer en Colombie-Britannique. Elles abritent près de la moitié de la population mondiale du starique de Cassin, 90 % de la population canadienne de macareux huppés, et 95 % de la population de guillemot marmette dans le Pacifique canadien. Les îles sont protégées, mais les oiseaux passent la plus grande partie de leur vie à se chercher de la nourriture en mer, où il y a des risques associés à la surpêche et à la pollution par des hydrocarbures.	Une proposition de limites de l'objet de consultations publiques au cours de la même année existant ont retardé la dé
Récifs d'éponges siliceuses du détroit d'Hécate, C.-B.		On pensait que les récifs d'éponges siliceuses avaient disparu en même temps que les dinosaures, il y a environ 40 millions d'années, jusqu'à ce qu'on en découvre pour une première fois en 1987. Les récifs d'éponges du détroit d'Hécate constituent les seuls récifs d'éponges siliceuses de cette taille connus dans le monde. On estime qu'ils ont presque 9 000 ans. Ces récifs, qu'on trouve dans les planchers océaniques en eau profonde, servent d'habitat à un éventail d'espèces. Ils sont toutefois très vulnérables aux dommages causés par des chalutiers et d'autres engins de pêche qui entrent en contact avec les fonds marins.	Depuis l'amorce du processus auprès de parties prenantes, le directeur, qui seront bien (superficie). Cette façon dans des zones sans risque d'avoir des impacts indirecte
AMNC du secteur sud du détroit de Georgia, C.-B.		Plus de 3000 espèces vivent dans le secteur sud du détroit de Georgia, qui constitue également un habitat essentiel des emblématiques épaulards résidents du Sud. Malheureusement, le détroit est par ailleurs « ... la plus largement utilisée et touchée des zones marines de la côte ouest canadienne », selon Parcs Canada.	En 2003, Parcs Canada a approuvé le secteur sud du détroit de Georgia, et à la fois le processus en 2015, et la consultation
Big Eddy, C.-B.		Les remous du détroit de Juan de Fuca assurent un abondant apport d'éléments nutritifs à la côte Ouest de l'île de Vancouver, assurant ainsi la survie de la faune marine riche et diversifiée qui fait la renommée de la région. La création d'une aire marine nationale de conservation communiquant avec le sanctuaire marin national de la côte olympique, dans l'État de Washington, permettrait de créer un parc marin international de la paix afin de protéger efficacement cette zone importante et vulnérable.	En janvier 2012, Parcs Canada a circonscrit des zones pour la protection. Toutefois, Parcs Canada a approuvé le SNAP a effectué un examen de la consultation dans le cadre d'événements

	ÉCHÉANCE	SUPERFICIE
<p>on inuite du Qikiqtani et le gouvernement du Nunavut devraient conclure l'étude en 2013. Une fois que l'étude aura été terminée, et qu'une décision aura été prise de l'AMNC, les parties devront élaborer un plan de gestion provisoire présentant les mesures à faire l'objet d'une protection intégrale, conformément à la législation sur les AMNC, sur les impacts et les avantages pour les Inuits.</p>	<p>Parcs Canada a effectué une série de consultations locales au Nunavut afin d'examiner les évaluations des ressources écologiques, minérales et énergétiques. On prévoit la tenue d'autres séances de consultation avant la prise de décision concernant l'étude de faisabilité et l'éventuelle création de l'AMNC. L'échéancier n'est pas déterminé.</p>	<p>48 000 km² de zone d'étude</p>
<p>consultations territoriales extracôtières signé en 2011 a permis à Parcs Canada ainsi qu'au gouvernement de commencer des discussions formelles sur la création de l'AMNC. Aucun échange n'a eu lieu jusqu'à présent. Une note positive néanmoins, M. Rodney Mark a récemment été élu premier grand chef de la communauté de Cris. En tant qu'un des premiers partisans du projet Tawich, M. Mark s'est engagé à soutenir le projet d'AMNC proposée.</p>	<p>Aucun échéancier précis n'a été établi pour le projet.</p>	<p>Environ 20,000 km²</p>
<p>le processus a été formé après la désignation d'Anguniaqvia Niqiqyuam comme zone d'intérêt. Ce processus a subi plusieurs reprises. Des progrès importants ont été accomplis, notamment la réalisation de consultations publiques, d'ateliers sur les connaissances traditionnelles et d'analyses socio-économiques. Le processus a rédigé un projet de règlement, qui fait l'objet d'examen par la communauté et les parties prenantes.</p>	<p>Le ministre devra approuver les principes de la réglementation suivant la révision faite par la communauté et les parties prenantes, puis les règlements devront être rédigés. Nous pouvons espérer que l'AMP soit achevée en 2015.</p>	<p>2 368 km²</p>
<p>Le plan directeur de la réserve a été publié en 2012, et une ébauche de stratégie réglementaire a fait l'objet de consultations publiques en 2013. On espérait que ce processus allait mener à la désignation finale de la réserve, toutefois, des préoccupations quant à la pertinence du processus réglementaire ont retardé la désignation.</p>	<p>En 1995, les îles ont été désignées réserves écologiques et, en 2000, Environnement Canada a amorcé le processus visant à établir une réserve nationale de faune en milieu marin dans le but de protéger les eaux environnantes. La désignation finale était attendue en 2013, mais a été encore reportée au moins jusqu'en 2016.</p>	<p>11 546 km²</p>
<p>Le processus visant à établir une aire marine protégée, la SNAP a participé à des consultations publiques, ainsi qu'à l'élaboration des versions préliminaires des règlements et du plan directeur. Les consultations sont presque achevées. Le plan directeur prévoit un zonage vertical (profondeur) et horizontal de faire permet la pratique d'activités à faible impact, comme la pêche de surface, la pêche pour les récifs, et de mieux protéger ces derniers contre les activités qui pourraient nuire à la santé des récifs pour cause de sédimentation.</p>	<p>En 2002, la fermeture de la pêche a été établie. En 2010, le site a été désigné secteur d'intérêt en vue d'une ZPM dans le cadre de la Loi sur les océans. La désignation finale devrait avoir lieu à la fin de 2014.</p>	<p>2410 km² (1503 km² entièrement protégés)</p>
<p>Le processus d'établissement de l'aire marine nationale de conservation du secteur sud du détroit de Georgia, et a publié une proposition de délimitation en 2012. Les progrès sont très lents et l'échéancier ont été récemment révisés. Un concept préliminaire sera publié en 2015. Le processus public sera conclue d'ici l'automne 2015.</p>	<p>Le processus d'établissement de l'AMNC a commencé en 2003, mais après 10 ans, peu de progrès ont été accomplis. Compte tenu de la révision de l'échéancier, la désignation finale ne devrait pas avoir lieu avant 2016.</p>	<p>1400 km²</p>
<p>Parcs Canada a lancé une demande de propositions visant la réalisation d'une étude pour l'établissement d'une aire marine de conservation nationale. Parcs Canada a vite retiré la demande, et ne l'a pas relancé depuis. En l'absence d'autres progrès, la demande de propositions indépendamment des écosystèmes marins dans la région afin de les mettre à contribution pour de futures études ou propositions.</p>	<p>Aucun processus officiel n'a encore été entrepris et, compte tenu des contraintes budgétaires, il est peu probable qu'un quelconque processus soit amorcé avant la conclusion du processus d'établissement de l'AMNC du secteur sud du détroit de Georgia.</p>	<p>s.o.</p>

NOM DU SITE	PHOTOS (crédits page 35)	DESCRIPTION/POSSIBILITÉ	MISE À JOUR
Océan Atlantique			
Chenal Laurentien, T.-N.-L.		Le chenal contient la plus riche diversité au large des côtes de Terre-Neuve. On y trouve la plus forte concentration d'aiguillats noirs de toutes les eaux canadiennes, et c'est le seul endroit où ce poisson met bas. La morue n'est pas considérée une espèce prioritaire au chapitre des objectifs de conservation, malgré son importance écologique.	Finaliser, de concert avec le gouvernement provincial, un plan de gestion pour l'AMP pour le chenal Laurentien. L'AMP au titre de la Loi sur l'accès à l'information et l'AMP puissent laisser en place des portions d'importance écologique. Ces portions
Fjords de la côte sud, T.-N.		À l'ouest, des plages sablonneuses; à l'est, d'énormes falaises de granite et de profonds fjords : on parle ici des côtes les plus vastes et les moins exploitées au Canada. Libres de glaces à longueur d'année, ces fjords constituent un refuge de choix pendant l'hiver pour la baleine bleue, le rorqual à bosse, le rorqual commun et l'épaulard. Pendant l'été, ils constituent un habitat pour la tortue luth, une espèce en voie de disparition. Les communautés locales ont exprimé leur intérêt à l'égard de l'établissement d'une AMNC, qui pourrait dynamiser l'économie de la région au moyen de l'intensification de l'écotourisme.	Le gouvernement provincial a soumis une AMNC proposée. Il est important de continuer à étudier et qu'il réalise une étude de faisabilité plus particulière en raison du statut de la tortue luth à la surpêche ainsi qu'à l'impact de la pêche continue à décliner, étant donné
Estuaire du Saint-Laurent, QC		Le MPO a élaboré ce projet d'AMP en 1998 afin de protéger entièrement l'habitat du béluga dans l'estuaire du Saint-Laurent. Ce vaste site d'intérêt encercle le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et représente une aire d'une biodiversité exceptionnelle. Des consultations publiques ont été tenues en 2004, puis en 2005 avec les Premières Nations. Une collaboration entre Ottawa et Québec est essentielle puisque ces deux paliers de gouvernement se partagent la juridiction de l'estuaire. Aucune avancée n'a été réalisée depuis près de dix ans.	À l'automne 2013, Transports Canada a annoncé l'intérieur du périmètre de protection des bélugas, une espèce menacée (pour le forage) a mené à une impasse
Gaspésie (banc des Américains), QC		Ces eaux situées près du parc national de Forillon se caractérisent par une productivité élevée et sont visitées par une importante population de morues vivant dans la partie méridionale du golfe du Saint-Laurent ainsi que par la tortue luth – une espèce menacée – et constituent en outre une aire d'alimentation pour le rorqual bleu. En juin 2011, cette région a été formellement reconnue comme « site d'intérêt » par le MPO. Du fait qu'Ottawa et Québec en partagent la juridiction, une collaboration entre ces deux gouvernements est essentielle pour que le site obtienne le statut d'aire marine protégée.	Le moratoire imposé par le gouvernement fédéral a vigueur. Toutefois, en décembre 2011, le gouvernement a lancé un appel d'offres pour la mise en place d'un énorme battage médiatique qui représentait son objectif de protéger le gouvernement du Québec
Les Iles de la Madeleine, QC		Les îles de la Madeleine sont situées au sud du golfe du Saint-Laurent dans un bassin peu profond où l'on retrouve les eaux les plus chaudes du Canada. L'archipel offre une diversité d'écosystèmes côtiers exceptionnelle en plus d'abriter une grande variété d'organismes marins. En décembre 2011, une entente très encourageante a été conclue entre les gouvernements fédéral et provincial dans le but d'effectuer une étude écologique, culturelle et économique de la région durant 2 ans, permettant de décider d'une éventuelle protection en toute connaissance de cause. De plus, un comité consultatif d'intervenants locaux a été mis sur pied.	Aucun nouvel accord entre le fédéral et le provincial pour une étude de faisabilité pour protéger l'exploration pétrolière de la région
Baie de Fundy, N.-É. et N.-B.		La baie de Fundy enregistre les marées les plus hautes au monde. Ces marées apportent des eaux riches en nutriments qui font le bonheur d'une riche diversité de vie marine. Habitat de 22 espèces de baleines et de dauphins, la baie de Fundy constitue notamment un habitat essentiel de la baleine noire de l'Atlantique Nord, une espèce menacée de disparition. La baie renferme également de riches vasières et des marais salés, qui fournissent des aires d'alimentation vitales aux oiseaux de rivage migrants, dont le nombre dépasse le million chaque année. On trouve également dans les eaux profondes de la baie, des coraux des grands fonds et des récifs de modioles.	La SNAP déploie des efforts pour protéger l'extérieur de la baie de Fundy. L'établissement d'aires marines pour l'ensemble de la baie. Même si le public soutient l'idée, il faut faire avancer le processus. Le gouvernement n'est pas encore engagé à effectuer
Banc de Sainte-Anne, N.-É.		Le banc de Sainte-Anne se situe dans la partie est du plateau néo-écossais, pas très loin des côtes du Cap-Breton. Il est caractérisé par un écosystème diversifié sur le plan écologique, et présente des habitats qui s'étendent des eaux peu profondes du plateau vers la pente continentale et les profondeurs du chenal Laurentien. Le banc de Sainte-Anne constitue un important habitat pour différentes espèces, comme la tortue luth et le loup atlantique, ainsi que les coraux et les éponges des grands fonds.	De bons progrès sont réalisés. Le gouvernement et Océans Canada présentent une proposition comprenant des habitats protégés. Le public a prouvé cette proposition. La prochaine étape consiste à travailler avec le gouvernement des Pêches et des Océans.

	ÉCHÉANCE	SUPERFICIE
Le comité directeur d'intervenants, une proposition de délimitation et des mesures proposées, et amorcer le processus réglementaire afin de conclure la désignation de zones protégées pour les océans. La SNAP craint que des modifications substantielles aux limites de zones protégées au-delà de l'AMP proposée certaines des portions les plus névralgiques sur le plan scientifique abritent d'importantes populations de morue et de sébaste.	Le processus d'établissement a été retardé, mais on s'attend à ce qu'il se poursuive en 2014.	Proposition : 17 950 km ² , mais d'après des discussions récentes avec le MPO, la superficie semble avoir été réduite à environ 12 000 km ² .
Le gouvernement provincial a refusé l'offre de Parcs Canada de réaliser une étude de faisabilité visant cette région. Le gouvernement provincial réévalue son intérêt à l'égard de ce projet, en fonction de la faisabilité afin de pouvoir identifier des options pour protéger la région, en tenant compte de la communauté locale. La remarquable région du fjord demeure vulnérable à l'exploitation gazière et pétrolière. Qui plus est, le patrimoine culturel du hameau isolé de la région a donné que l'industrie traditionnelle de la pêche est toujours moribonde.	Pas d'échéancier connu.	
Parcs Canada a déposé un projet de terminal pétrolier qui verrait le jour à Cacouna, à l'ouest du projet d'AMP proposée et situé au cœur d'un habitat essentiel à la survie des espèces ciblées. Une expertise préliminaire récemment effectuée sur le site (levés sismiques et bathymétrie) a permis de constater une importante mobilisation citoyenne contre ce projet d'érection de terminal pétrolier.	Aucun échéancier précis n'a été établi pour ce projet. Le processus semble avoir été interrompu.	Le site d'intérêt couvre une superficie de 6,000 km ²
Le gouvernement du Québec sur l'exploration pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent est toujours en attente. En septembre 2013, le ministère québécois de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a annoncé un moratoire afin d'évaluer le potentiel pétrolier à l'intérieur des limites de l'éventuelle AMP. Après une consultation publique, le MERN a indiqué, pour la toute première fois, que la protection de ce site est d'importance capitale. L'annulation de l'appel d'offres un mois plus tard n'a toutefois pas incité le gouvernement à s'engager formellement dans ce projet d'AMP.	Aucun échéancier précis n'a été établi pour ce projet.	Le site d'intérêt couvre une superficie de 1 050 km ² que la SNAP recommande toutefois d'élargir.
Le gouvernement fédéral et provincial n'a été conclu, que ce soit pour lancer une phase I formelle ou une phase II de l'étude de 2011. Le moratoire imposé par Québec sur l'exploration pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent, toujours en vigueur, pourrait être levé sous peu.	Aucun échéancier précis n'a été établi pour le projet.	La zone étudiée couvre une superficie de 17,000 km ²
Le gouvernement fédéral est en faveur de l'établissement d'une aire marine nationale de conservation à l'ouest de la baie de Fundy, et encourage le gouvernement à effectuer une vaste planification d'un réseau de zones protégées dans la baie. Aucun progrès n'a été accompli au cours de la dernière année. En raison de l'absence de soutien massif de la protection de la baie de Fundy, le gouvernement n'a pas réussi à accélérer le processus d'établissement d'une aire marine nationale de conservation pour la baie, et ne s'est pas engagé à effectuer la planification d'un réseau d'aires marines.	Le gouvernement a effectué une évaluation pour examiner les zones prioritaires de la baie de Fundy aux fins de conservation. Toutefois, il ne s'est pas engagé à aller de l'avant, et n'a pas proposé d'échéancier précis pour l'établissement d'une aire marine nationale de conservation.	Besoins pour l'AMNC : de 10 000 km ² à 15 000 km ² .
En vertu de l'article 13 du chapitre de l'établissement d'aires marines protégées dans cette zone. Pêches et Océans Canada a préparé une proposition visant à protéger une vaste superficie du banc Sainte-Anne au large du plateau, de la pente et du chenal. Le comité consultatif des intervenants a approuvé la proposition, et a recommandé qu'elle soit présentée dans le cadre du processus de désignation. Le gouvernement fédéral est invité à faire approuver les documents de proposition réglementaire par le ministre des Pêches et Océans Canada.	En 2011, le banc Sainte-Anne a été officiellement sélectionné comme site d'intérêt pour l'établissement d'une zone de protection marine dans la partie est du plateau néo-écossais. Après plusieurs années de négociations, le comité consultatif d'intervenants a donné son approbation à la proposition de délimitation, ce qui a permis d'entamer le processus d'élaboration des documents sur les objectifs de réglementation. Le ministre devra approuver ces objectifs, après quoi une série de consultations publiques sera tenue avant la rédaction des règlements. La prochaine étape est la publication dans la Gazette du Canada, avant la désignation finale. Des retards dans l'échéancier sont source de préoccupation. Voilà plus d'un an maintenant que les intervenants ont recommandé d'aller de l'avant avec la ZPM.	4 600 km ²

LÉGENDE

- Aire marine protégée (AMP)
- AMP proposée





ANNEXE – DONNÉES POUR LES DIAGRAMMES

Les 10 principaux patrimoines océaniques (mers environnantes)	Patrimoine océanique en km ²	1990	2000	2010	2012
Australie	8 505 348	27,1	29,5	33,2	33,2
États-Unis	11 351 000	22,5	28,2	30,4	30,4
Royaume-Uni	6 805 586	5,5	11,7	16,6	16,6
France*	11 035 000	NA	NA	NA	16,0
Nouvelle-Zélande	4 083 744	0,7	8,4	12,4	12,4
Russie	7 566 673	2,3	11,1	11,6	11,6
Indonésie	6 159 032	0,4	1	5,5	5,8
Japon	4 479 388	2	5	5,6	5,6
Chine	3 879 666	0,4	1,1	1,6	1,6
Canada	5 599 077	0,7	0,9	1,3	1,3
MOYENNE	6 946 451	7,4	11,9	17,7	17,7

Les 10 littoraux les plus longs (World Factbook de la CIA) à l'exception de l'Antarctique	Longueur en km	1990	2000	2010	2012
Groenland	44 087	36,5	36,5	36,7	36,7
Australie	25 760	27,1	29,5	33,2	33,2
États-Unis	19 924	22,5	28,2	30,4	30,4
Nouvelle-Zélande	15 134	5,5	11,7	16,6	16,6
Russie	37 653	2,3	11,1	11,6	11,6
Indonésie	54 716	0,4	1	5,5	5,8
Japon	29 751	2	5	5,6	5,6
Norvège	25 148	1,2	1,4	2,8	2,8
Philippines	36 289	0,3	2,4	2,5	2,5
Canada	202 080	0,7	0,9	1,3	1,3
	49 054	9,9	12,8	14,6	14,7

*Bien que les données des Nations Unies établissent que la France a protégé 58,5% de ses eaux, un récent communiqué de l'Agence des aires marines protégées estime qu'en incluant le nouveau Parc Naturel de la Mer de Corail en Nouvelle-Calédonie, la protection totale des eaux françaises se chiffre en fait à 16% (<http://www.aires-marines.fr/Actualites/Creation-du-parc-naturel-de-la-mer-de-Corail>)

Les 10 principaux patrimoines océaniques (mers environnantes)	Patrimoine océanique en km ²	Km ² d'AMP	PAS EN AMP	% d'AMP dans le patrimoine océanique
Australie	8 505 348	2 823 775,536	5 681 572	33,2
États-Unis	11 351 000	3 450 704	7 900 296	30,4
Royaume-Uni	6 805 586	1 129 727,276	5 675 859	16,6
France*	11 035 000	1 765 600	9 269 400	16,0
Nouvelle-Zélande	4 083 744	506 384,256	3 577 360	12,4
Russie	7 566 673	877 734,068	6 688 939	11,6
Indonésie	6 159 032	357 223,856	5 801 808	5,8
Japon	4 479 388	250 845,728	4 228 542	5,6
Chine	3 879 666	62 074,656	3 817 591	1,6
Canada	5 599 077	72 788,001	5 526 289	1,3
MOYENNE	6 946 451	1 598 673,2		

Sources des données :

Les données sur la couverture internationale des AMP proviennent des indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies : <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Data.aspx>.

Les données sur la longueur du littoral proviennent du World Factbook de la CIA : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/>.

Les données sur la portée relative des eaux internationales proviennent de : <http://www.seaaroundus.org/eez/>



Île Gosling, C.-B. Photo: Leah Honka



NOTES DE BAS DE PAGES

1 <http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/publications/dmpaf-eczpm/framework-cadre2011-fra.asp>

2 Est du plateau néo-écossais, mer de Beaufort, baie Placentia/Grands Bancs de Terre-Neuve, Golfe du Saint-Laurent et côte nord du Pacifique

3 Le plan fédéral pour la Zone de gestion intégrée de la côte nord du Pacifique (ZGICNP) et le partenariat provincial-Premières Nations de planification maritime pour la côte nord du Pacifique (MaPP) tireraient avantage d'une meilleure intégration, dans le but de développer un processus de planification spatiale marine à part entière auquel les autorités juridictionnelles des trois paliers gouvernementaux seraient invitées à participer.

4 Pour définir la conservation de la nature, le Canada emploie la définition suivante, élaborée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) : « Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés. »

5 Edgar, G. J., et al., 2014. Les résultats d'un effort de conservation mondiale dépendent de cinq facteurs clés associés aux aires marines protégées. *Nature*

6 Le Canada a adopté la définition d'un réseau d'AMP proposée par l'UICN : « Ensemble d'aires marines protégées gérées en collaboration et de façon synergique, à diverses échelles spatiales et selon un éventail de niveaux de protection, afin d'atteindre des objectifs écologiques plus efficacement et plus exhaustivement qu'avec un site unique. »

7 Gardner, J., S. Bicego, S. Jessen, et M. Baker, 2008. Défis et occasions en cours liés à l'engagement du Canada envers l'établissement d'un réseau national d'AMP d'ici 2012. Vancouver : Société pour la nature et les parcs du Canada 58 p.

8 Cadre national pour le réseau d'aires marines protégées du Canada, Gouvernement du Canada, 2011, Pêches et Océans Canada, Ottawa. 31 p.

9 Devillers, R., Pressey, R. L., Grech, A., Kittinger, J. N., Edgar, G. J., Ward, T., et Watson, R. (2014). Reinventing residual reserves in the sea: are we favouring ease of establishment over need for protection? *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems*

10 http://planstlaurent.qc.ca/en/biodiversity/list_of_projects/areas_of_ecological_interest.html

Le mont sous-marin Bowie,
C.-B. Photo: Lynne Yamanaka

- 11 IUCN World Commission on Protected Areas (IUCN-WCPA). 2008. Establishing Marine Protected Area Networks – Making it Happen. Washington, DC: IUCN-WCPA, NOAA and The Nature Conservancy. 118p.
- 12 Kirlin, J., M. Caldwell, M. Gleason, M. Weber, J. Ugoretz, E. Fox and M. Miller-Henson. 2013. California's Marine Life Protection Act Initiative: Supporting implementation of legislation establishing a statewide network of marine protected areas. *Ocean & Coastal Management* 74:3-13.
- 13 Kirlin et al. 2013
- 14 <http://www.environment.gov.au/topics/marine/marine-reserves/overview/background>
- 15 <http://www.environment.gov.au/topics/marine/marine-reserves/overview>
- 16 IUCN World Commission on Protected Areas (IUCN-WCPA). 2008. Establishing Marine Protected Area Networks – Making it Happen. Washington, DC: IUCN-WCPA, NOAA, and The Nature Conservancy. 118p.
- 17 <http://www.bbc.com/news/uk-scotland-20721875>
- 18 Gleason, M., E. Fox, S. Ashcraft, J. Vasques, E. Whiteman, P. Serpa, E. Saarman, M. Caldwell, A. Frimodig, M. Miller-Henson, J. Kirlin, B. Ota, E. Pope, M. Weber, and K. Wiseman. 2013. Designing a network of marine protected areas in California: Achievements, costs, lessons learned, and challenges ahead. *Ocean & Coastal Management* 74:90-101.
- 19 Gleason et al. 2013:91.
- 20 <http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/295194/0114024.pdf>
- 21 <http://www.environment.gov.au/resource/goals-and-principles-establishment-national-representative-system-marine-protected-areas>
- 22 Barr, L.M. and H.P. Possingham. 2013. Are outcomes matching policy commitments in Australian marine conservation planning? *Marine Policy* 42:39-48.
- 23 Devillers, R., R.L. Pressey, A. Grech, J.N. Kittinger, G.J. Edgar, T. Ward and R. Watson. 2014. Reinventing residual reserves in the sea: are we favouring ease of establishment over need for protection? *Aquatic Conserv: Mar. Freshw. Ecosyst.* DOI: 10.1002/aqc.2445
- 24 <http://www.snh.gov.uk/docs/A1277139.pdf> and http://jncc.defra.gov.uk/pdf/JNCC_518_webA.pdf
- 25 <http://jncc.defra.gov.uk/scottish-mpa-consultation>
- 26 Saarman and Carr 2013:47
- 27 <http://www.environment.gov.au/node/20725>
- 28 Kirlin et al. 2013
- 29 http://www.budget.gov.au/2012-13/content/bp2/html/bp2_expense-21.htm
- 30 http://www.budget.gov.au/2011-12/content/bp2/html/bp2_expense-21.htm
- 31 http://www.budget.gov.au/2010-11/content/bp2/html/bp2_expense-09.htm
- 32 http://www.budget.gov.au/2006-07/bp2/html/bp2_expense-07.htm
- 33 Klein, C.J., V.J. Tulloch, B.S. Halpern, K.A. Selkoe, M.E. Watts, C. Steinback, A. Scholz, and H.P. Possingham. 2013. Tradeoffs in marine reserve design: habitat condition, representation, and socioeconomic costs. *Conservation Letters* 6(5):324-332.
- 34 <http://www.snh.gov.uk/docs/A990244.pdf>
- 35 <http://jncc.defra.gov.uk/PDF/SNH%20and%20JNCC%20MPA%20network%20advice%20-%20Final%20report.pdf>
- 36 <http://www.environment.gov.au/topics/marine/marine-bioregional-plans/conservation-values-atlas>
- 37 <http://www.environment.gov.au/resource/guide-integrated-marine-and-coastal-regionalisation-australia-version-40-june-2006-imcra>
- 38 <http://www.scotland.gov.uk/Resource/0042/00428577.pdf>
- 39 <http://www.environment.gov.au/topics/marine/marine-bioregional-plans>
- 40 <http://www.centerforoceansolutions.org/initiatives/marine-spatial-planning/california-marine-spatial-planning-project>

Crédits photos pour p.26-28 (de haut en bas)

Narvals, ours polaire et phoque – A.S. Wright; poussin pingouin – inconnu; éponge siliceuse – Neil McDaniel; orque – Cory Lagasse; baleine à bosse – Duane Fuerter; loup de mer – Ocean Quest Adventure Resort; tortue luth – Rick Herren, Inwater Research; béluga – GREMM; baleine bleue – Patrick DeBacker; fous de Bassan – Andrea Schaffer; Baleine noire de l'Atlantique Nord et son veau – Penn State; Loup de mer – Ocean Quest Adventure Resort.

Pour de plus amples informations, contactez :



Société pour la Nature et les Parcs du Canada
506-250 City Centre Ave, Ottawa, ON K1R 6K7

Téléphone : (613) 569-7226 | Numéro gratuit : 1-800-333-WILD (9453) | Fax: (613) 569-7098
info@cpaws.org | www.snapcanada.org